

LUTTE ANTICORRUPTION

L'ALGÉRIE PRÔNE LA LIGNE DURE À VIENNE

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8581 JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

GOUVERNEMENT

Deux nouvelles nominations actées

Page 2

AIDES AUX SINISTRÉS DES INCENDIES

LE DÉFI DE L'ÉQUITÉ

Si l'élan de générosité envers les familles sinistrées par les incendies ne faiblit pas, la gestion de l'urgence exige aujourd'hui une meilleure coordination. L'enjeu : canaliser les dons pour éviter les doublons et toucher efficacement chaque foyer dans le besoin. PAGE 3



ÉLECTIONS LOCALES

Le mode d'emploi des candidatures

Page 3

LIGUE DES CHAMPIONS :

Le MCA et la JS Saoura entrent en lice

Page 12

HADJ 2027

Tour de vis sur les contrôles médicaux

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉDIÉE AU PPI

Plusieurs cas suspects relevés

DES INFORMATIONS non conformes ont été détectées par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, dans le cadre du traitement des dossiers d'opérateurs économiques déposées via la plateforme numérique dédiée aux programmes prévisionnels d'importation de matières premières et d'équipements. Des mesures légales à l'encontre des cas pour lesquels une infraction sera établie seront être prises.

Le département du Commerce extérieur dit avoir détecté des cas « inhabituels » et « suspects » grâce aux mécanismes d'analyse et de recoupement automatique des données de la plateforme, renforcée par des technologies d'intelligence artificielle, dans le cadre de l'étude et du traitement des dossiers déposés via la plateforme numérique dédiée aux programmes prévisionnels d'importation de matières premières et d'équipements.

Dans un communiqué diffusé hier, le ministère a indiqué que l' « opération a permis de détecter des concordances évidentes des correspondances dans les dossiers de 1 013 opérateurs économiques, notamment en ce qui concerne des documents officiels qui sont censés être propres à chaque opérateur économique ».

Dans le détail, le ministère a relevé que 278 opérateurs économiques ont déposé le même document de déclaration des travailleurs auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), 277 opérateurs ont déposé le même document de déclaration des travailleurs auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) et 240 opérateurs économiques ont déposé le même extrait de rôle.

60 opérateurs économiques ont déposé le même bilan comptable et 56 autres ont déposé le même numéro d'identification fiscale, selon la même source, qui dit que 38 opérateurs économiques ont aussi déposé le même document relatif à la liste des matières et marchandises éligibles aux avantages, délivré par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI).

D'autres opérateurs ont, quant à eux, déposé la même attestation d'inscription auprès l'AAPI ainsi que le même relevé d'identité bancaire (RIB) et documents relatifs au programme complémentaire de l'entreprise, selon les précisions du ministère, qui entend prendre les mesures nécessaires.

« Suite de la détection de ces cas inhabituels, les services compétents du ministère convoqueront les opérateurs économiques concernés afin qu'ils présentent les documents originaux et les pièces nécessaires, dans le but d'en vérifier l'authenticité et la conformité avec les documents officiels délivrés par les organismes compétents, ainsi que

d'en déterminer la provenance et d'établir les circonstances de leur utilisation », a-t-on indiqué, notant qu'une enquête et un contrôle

« approfondi » seront réalisés. Une fois les résultats obtenus, le ministère, a-t-on noté, prendra toutes les mesures légales nécessaires à l'encontre des cas pour lesquels une infraction sera établie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

L. A. A.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Hattab affiche ses priorités

Le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, entend placer l'écoute du citoyen, l'équité et l'amélioration de la protection sociale au centre de son action, selon ses premières déclarations, lors de la cérémonie de passation de consignes hier avec son prédécesseur Abdelhak Saïhi, s'engageant à mobiliser les cadres de son département et l'ensemble des partenaires autour d'une démarche fondée sur la responsabilité et le travail collectif.

Lors de la cérémonie, Hattab a tout d'abord tenu à remercier le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la confiance qui lui a été accordée. Une confiance qu'il considère comme « un grand honneur » mais également comme « une lourde responsabilité nationale », s'engageant à déployer tous les efforts nécessaires pour être à la hauteur de cette mission au service de l'Algérie et de ses citoyens.

Conscient du poids stratégique du secteur qu'il prend désormais en charge, le nouveau ministre a mis en avant « les dimensions à la fois sociales, économiques et humaines qui caractérisent son département ».

Il a ainsi relevé « l'importance d'une action soutenue, fondée notamment sur l'écoute permanente des préoccupations des citoyens et la consolidation des principes de justice, d'équité et de solidarité ». Hattab a également assuré qu'il accordera une attention particulière aux politiques publiques liées à l'emploi et à la protection sociale. Affirmant qu'il œuvrera sans relâche afin de contribuer au développement de dispositifs répondant



Mohamed Hattab.

aux évolutions du pays et aux attentes de la population, tout en restant en cohérence avec les orientations stratégiques de l'État. Il a également affiché sa volonté de travailler dans un esprit collectif. Il a assuré qu'il œuvrerait aux côtés des cadres et des fonctionnaires de son département, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires dans un esprit d'équipe et de responsabilité, soulignant sa volonté de privilégier la concertation et la coordination dans la conduite des dossiers relevant de son secteur.

Cette nouvelle mission intervient dans un contexte où le secteur du Travail est appelé à poursuivre plusieurs chantiers liés à la modernisation des services publics, à la numérisation et à l'amélioration de la prise en charge des citoyens. Avant sa nomination, Hattab avait justement placé, dans ses fonctions de médiateur de la République, l'écoute des préoccupations des citoyens et l'amélioration du service public au centre de ses interventions. Il avait notamment souligné l'importance de la numérisation et de la prise en charge des doléances dans les meilleurs délais. Dans son nouveau poste, cette expérience pourrait ainsi constituer un prolongement de son approche axée sur le rapprochement de l'administration avec le citoyen.

Ses déplacements à travers plusieurs wilayas, en tant que médiateur de la République, avaient notamment été consacrés à l'évaluation de la qualité des services publics et au suivi des préoccupations exprimées par les citoyens.

Le portefeuille du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale figure parmi les secteurs directement liés au quotidien des citoyens, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de la protection sociale ou encore des prestations destinées aux retraités et aux assurés sociaux. Le nouveau ministre devra ainsi poursuivre les réformes engagées tout en répondant aux attentes croissantes en matière de qualité et d'efficacité des services.

Sihem B.

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

L'engagement de Khaldi

INSTALLÉ hier dans ses nouvelles fonctions de ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sidi Ali Khaldi a tracé ses priorités, faisant part de son engagement à travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur afin de poursuivre le développement et la modernisation agricole.

Sidi Ali Khaldi a, de prime abord, exprimé ses remerciements et sa gratitude au président de la République pour la confiance placée en sa personne, tout en se disant honoré de superviser « un secteur stratégique et un levier vital pour la réalisation de la souveraineté économique et de la sécurité alimentaire nationale ».

Le ministre, qui s'est exprimé à l'occasion de la cérémonie de passation de consignes, a affirmé son engagement à renforcer la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut, à la diversification de l'économie nationale ainsi qu'à la réduction de la facture des importations.

Le nouveau ministre, qui est diplômé de l'Ecole nationale d'administration, a également souligné sa détermination à renforcer le système national des données et des statistiques agricoles, appelant les cadres du secteur et l'ensemble de ses acteurs à travailler sans relâche pour relever les défis en vue d'assurer la sécurité alimentaire, notamment ceux liés aux changements climatiques, et ce à travers une exploitation optimale et durable des ressources naturelles disponibles, afin de garantir les besoins alimentaires des générations actuelles et futures.

Hamid B.

A LA TÊTE DU MINISTÈRE DES FINANCES

Lebbou dévoile sa feuille de route

LE NOUVEAU ministre des Finances, Mohammed Lamine Lebbou, qui a pris hier ses fonctions, en remplacement de Abdelkrim Bouzred, suite au remaniement ministériel partiel opéré mardi dernier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a souligné ses engagements, à l'occasion de la cérémonie de passation de consignes qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence du directeur général des Douanes, de cadres du ministère et de responsables d'établissements sous tutelle.

Adressant ses remerciements et faisant part de sa gratitude au président de la République pour la confiance placée en sa personne, le ministre a souligné son engagement à poursuivre le processus de réformes financières, à renforcer les équilibres économiques, à rationaliser les dépenses publiques et à ancrer les principes de transparence et d'efficacité dans la gestion des deniers publics, en droite ligne avec les priorités de l'Etat, tout en veillant à la mise en œuvre effective de la loi de finances.

Titulaire d'un doctorat et d'une habilitation universitaire en sciences économiques, M. Lebbou a occupé le poste de chef du département des sciences économiques à l'Université Badji Mokhtar d'Annaba, ainsi que des postes supérieurs au sein de plusieurs banques et établissements financiers, avant d'être nommé, en février dernier, gouverneur de la Banque d'Algérie.

Hamid B.

GOUVERNEMENT

Tebboune opère deux nouvelles nominations

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé, hier, à de nouvelles nominations au sein du gouvernement. Dans ce cadre, le président de la République, a nommé Farid Kourtel au poste de ministre de l'Industrie en remplacement de Yahia Bachir.

Le chef de l'État a également nommé Fouzia Naâma en qualité de ministre déléguée chargée des Collectivités locales, auprès du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

M. B.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Algérie réaffirme son engagement à Vienne

Présente aux travaux de la 17e session du Groupe d'examen de l'application de la CNUCC, qui se déroulent dans la capitale autrichienne, Vienne, l'Algérie met en exergue son engagement dans le renforcement des dispositifs de prévention et de lutte contre la corruption. Cette participation intervient dans un contexte caractérisé par les récentes avancées du pays en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, comme l'atteste sa sortie de la liste grise du GAFI.

L'Algérie prend part, durant cinq jours et ce jusqu'au 4 septembre, à Vienne, aux travaux de la première reprise de la 17e session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC). La délégation algérienne est représentée par la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), aux côtés de plusieurs institutions nationales concernées par la lutte contre la criminalité financière.


Les avancées de l'Algérie mises en exergue.

Selon la HATPLC, la délégation algérienne comprend l'un de ses cadres, Daoud Aït Hadjam, ainsi que des représentants du ministère de la Justice, de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) et de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) pour présenter sa stratégie de lutte contre les différents fléaux susmentionnés.

Le sommet, organisé au siège de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), est consacré principalement à la poursuite des discussions sur l'évaluation de la performance du mécanisme d'examen de l'application de la convention en question. Les participants examineront, en outre, les moyens de booster l'efficacité des mécanismes onusiens chargés du suivi de la mise en œuvre de ses dispositions, a indiqué la HATPLC.

Au-delà des travaux consacrés au fonctionnement du mécanisme d'examen, cette session constitue un cadre d'échange sur les expériences nationales en matière de prévention et de lutte contre la corruption. La participation algérienne s'inscrit, par conséquent, dans la volonté de renforcer la coopération internationale et l'échange d'expertises et de bonnes pratiques dans ce domaine, selon la même source.

Cette participation intervient alors que l'Algérie a enregistré une évolution notable dans l'évaluation internationale de son dispositif de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le pays a, en effet, été retiré de la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée du Groupe d'action financière (GAFI), le 19 juin 2026, après avoir engagé moult réformes destinées à corriger les insuffisances relevées dans son dispositif. Les membres du GAFI ont adopté ce retrait, à l'unanimité, lors de leur réunion plénière au siège de l'OCDE à Paris.

Parmi les principales mesures mises en avant figure la révision du cadre législatif relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La loi n° 25-10 du 24 juillet 2025 a ainsi modifié et complété la loi n° 05-01. Viennent s'y greffer l'identification obligatoire des « bénéficiaires effectifs », le renforcement des déclarations de soupçon ainsi que des mesures contre le cash.

Aux yeux du GAFI, cette évolution a notamment porté sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel, de même que sur l'amélioration des mécanismes de contrôle et de répression de la criminalité financière.

La présence de l'Algérie aux travaux de la CNUCC intervient ainsi dans un contexte où les dispositifs des pays respectifs de prévention de la corruption, de lutte contre le blanchiment et de coopération judiciaire font l'objet d'un suivi accru au niveau international. Les échanges de Vienne doivent permettre aux Etats participants de poursuivre l'évaluation des mécanismes existants et de partager leurs expériences en matière d'application de la Convention, a fait savoir la HATPLC.

Khalil A.

ELECTIONS LOCALES

Les modalités de candidature dévoilées

LE PROCESSUS de retrait du dossier collectif de déclaration pour les formulaires de candidature et de souscription individuel de signature, en prévision des élections locales prévues le 28 novembre prochain, a débuté.

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a apporté des précisions aux personnes souhaitant se porter candidates aux élections locales (APC et APW). Ces précisions concernent les procédures de retrait des dossiers de déclaration collective de candidature et des formulaires de souscription de signatures individuelles.

Dans un communiqué, l'ANIE indique qu'à la suite de la publication du décret présidentiel n° 26-284 portant convocation du corps électoral, et en application des dispositions de l'ordonnance n 21-01, modifiée et complétée, portant loi organique relative au régime électoral, le retrait de ces dossiers de déclaration collective de candidature et des formulaires de souscription de signatures s'effectue auprès du siège du coordinateur de wilaya de l'ANIE relevant de la circonscription électorale concernée par la candidature.

Les procédures ont été dévoilées par l'Autorité. Ainsi, les personnes souhaitant se porter candidates doivent présenter une déclaration de dépôt de la liste remplissant les conditions légalement requises au siège du coordinateur de wilaya de l'ANIE, après la manifestation de l'intention de constituer cette liste par un(e) candidat(e) mandaté(e), par un parti ou plusieurs partis, ou par les candidats d'une liste indépendante, après présentation d'une demande établie selon un modèle fourni par le coordinateur de wilaya de l'ANIE, et ce à compter du lundi 31 août 2026, de 08h00 à 16h30.

L'ANIE a également indiqué que les personnes souhaitant se porter candidates peuvent soumettre leurs préoccupations et interrogations concernant le déroulement de l'opération via l'adresse électronique : contact@ina-elections.dz. Elles peuvent aussi consulter le site officiel de l'ANIE : https://ina-elections.dz pour de plus amples informations.

Par ailleurs, l'ANIE a achevé l'installation et le renouvellement des coordinateurs de wilaya, en prévision de cette échéance électorale. Cette opération s'est déroulée en deux phases. Ainsi, le nouveau président de l'instance, Saâd Arous, a procédé à l'installation des coordinateurs de 29 wilayas : Chlef, Laghouat, Oum El-Bouaghi, Batna, Biskra, Blida, Tamanrasset, Alger, Jijel, Sétif, Saïda, Skikda, Sidi Bel-Abbès, Annaba, Guelma, Constantine, Médéa, Mostaganem, Ouargla, Oran, Boumerdès, El-Oued, Tipasa, Mila, Aïn Defla, Nâama, Relizane, Messaâd et Bou Sâada. Avant-hier, la seconde phase a concerné les quarante autres wilayas restantes, avec l'installation de leurs coordinateurs.

A cette occasion, M. Arous a souligné que l'installation des coordinateurs de wilaya vient « renforcer la disponibilité institutionnelle et sur le terrain de l'ANIE », insistant sur « la nécessité pour les coordinateurs de wilaya de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de faire preuve de neutralité, d'intégrité et d'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions ».

Il a également appelé les nouveaux coordinateurs à assumer leurs responsabilités avec « rigueur et efficacité », tout en « renforçant la coordination et la synergie avec les différents intervenants dans le processus électoral, en vue de contribuer au bon déroulement de cette échéance électorale ».

Il convient de souligner que le président de l'ANIE n'a pas chômé ces derniers jours, et ce dans la perspective de préparer, dans de bonnes conditions, ces élections locales.

Ainsi, il a rencontré la présidente de la Cour constitutionnelle, Leila Aslaoui.

L'objectif de cette réunion est de répondre aux impératifs du travail conjoint et de la coordination entre les deux institutions constitutionnelles, dans le cadre des prérogatives de contrôle qui leur sont conférées par la Constitution de 2020.

Cette coordination contribue à garantir le bon déroulement, la transparence et l'intégrité des élections électorales, en tant que « levier fondamental de l'alternance pacifique au pouvoir et en consécration du droit constitutionnel du citoyen à choisir ses représentants en toute liberté », selon les propos de Mme Aslaoui.

De son côté, le président de l'ANIE a loué le « rôle central » joué par la Cour constitutionnelle lors des précédentes échéances électorales, la qualifiant de « soupape de sécurité du processus démocratique garantissant la liberté du citoyen à choisir ses représentants ».

Hachemi B.

LUTTE ANTITERRORISTE

Arrestation de 8 éléments de soutien en une semaine

HUIT ÉLÉMENTS de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés dans différentes opérations, durant la période allant du 26 août au 1er septembre 2026, indique, hier, un bilan opérationnel de l'Armée nationale populaire (ANP).

"Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 26 août au 1er septembre 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, "des détachements de l'ANP en coordination avec les services des Douanes ont récupéré dans le Secteur opérationnel Bordj Badji Mokhtar, 1 mitrailleuse lourde, 7 pistolets-mitrailleurs de type Kalachnikov, des munitions et d'autres effets dissimulés au niveau de la bande frontalière sud", ajoute le bilan.

Dans le même contexte, "d'autres détachements de l'ANP ont arrêté 8 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations".

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, 42 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 2 quintaux et 13 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 2.16 kilogrammes de cocaïne et 50.765 comprimés psychotropes ont été saisis, et ce, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires".

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et In Guezzam, "des détachements de l'ANP ont arrêté 353 individus et saisi 28 véhicules, 302 groupes électrogènes, 180 marteaux piqueurs et des quantités de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite".

"De même, 8 autres individus ont été appréhendés et 2 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, 8 fusils de chasse, 8.129 litres de carburants et 32 quintaux de tabacs, ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes".

Par ailleurs, "les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 210 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 388 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le bilan opérationnel de l'ANP.

S. N.

L'APRÈS-INCENDIES

La loi face aux convoitises foncières

La lutte et la prévention contre les incendies de forêt ne s'arrêtent pas avec l'extinction des flammes. Une fois le feu maîtrisé, les territoires sinistrés restent confrontés à de lourdes conséquences sur les sols, la biodiversité et le régime des eaux, avec des risques accrus d'érosion, de ruissellement et d'inondations.


L'exigence d'une protection juridique.

A ces menaces environnementales s'ajoute la pression de l'urbanisation et de l'agriculture sur des espaces désormais fragilisés. Pour l'expert forestier Amar Naït Messaoud, leur préservation exige une protection juridique stricte, un suivi rigoureux des zones brûlées et une véritable stratégie de régénération naturelle.

L'incendie ne constitue pas toujours la dernière menace pour une forêt. Une fois les flammes éteintes, les terrains sinistrés peuvent être confrontés à une autre forme de pression, celle de l'occupation humaine. L'urbanisation, les aménagements touristiques ou les extensions agricoles peuvent, à terme, modifier la vocation de ces espaces déjà fortement fragilisés.

Contacté par Le Jeune Indépendant, l'expert forestier Amar Naït Messaoud confirme la réalité de cette menace. « Oui, ce risque d'exploitation existe et cette tentation existe aussi », affirme-t-il, rappelant que les massifs forestiers font régulièrement l'objet de convoitises à des fins urbanistiques, touristiques ou agricoles, y compris lorsqu'ils sont encore intacts.

Face à ce risque, la législation constitue un rempart essentiel. L'expert cite notamment la loi relative aux forêts et aux richesses forestières, ainsi que celle relative à la protection des terres de l'Etat, toutes deux promulguées en 2023. Ces textes prévoient des mesures coercitives contre les infractions liées à l'occupation des espaces forestiers. Amar Naït Messaoud rappelle également que les agents forestiers disposent de la qualité de police judiciaire, avec un officier de police judiciaire accrédité auprès de chaque tribunal de première instance. Pour lui, l'application de la loi doit toutefois être accompagnée d'un travail permanent de sensibilisation auprès des populations, notamment des riverains des massifs forestiers et du milieu scolaire, du primaire au lycée.

L'extinction des dernières braises ne marque pas la fin du sinistre. Elle ouvre, au contraire, une longue période de fragilisation pour les massifs touchés, dont l'équilibre écologique est profondément altéré. Dans les zones montagneuses, la disparition du couvert végétal met à nu les sols et les expose davantage à l'érosion et au ruissellement.

« Après un incendie, le paysage forestier change, non seulement sur le plan esthétique et de l'occupation du sol, mais également dans ses populations animales », explique Amar Naït Messaoud. Des insectes et vers de terre aux grands mammifères, en passant par les reptiles et les oiseaux, l'ensemble de la biodiversité est affecté, de nombreuses espèces se retrouvant privées de leur habitat, détruit ou profondément perturbé par les flammes.

« C'est toute une chaîne de la biodiversité, faunistique et floristique, qui en prend un coup », souligne l'expert. A cette perte de biodiversité s'ajoute l'appauvrissement des sols, qui perdent une partie de leurs richesses organiques et minérales. Le bouleversement du régime des eaux favorise, à son tour, l'enclenchement du processus d'érosion.

QUAND LES PLUIES ACCÉLÈRENT L'ÉROSION

Concernant l'impact des cendres et des résidus d'incendie sur les ressources en eau, Amar Naït Messaoud estime que le principal problème ne réside pas nécessairement dans une contamination directe des nappes phréatiques. Ces dernières disposent de capacités naturelles d'autoépuration, tandis qu'une grande partie des cendres et des matériaux issus des incendies est entraînée par les eaux de ruissellement. Le risque est surtout lié à la perte de capacité d'infiltration du sol. « Le pouvoir d'infiltration d'un sol dénudé est très faible, voire nul », souligne l'expert.

Dans les zones montagneuses, la disparition des arbres constitue un facteur aggravant. Elle fragilise notamment la rhizosphère, cette couche du sol consolidée par les racines et qui joue un véritable rôle d'« armure ». Une fois cette protection détruite, le sol devient beaucoup plus vulnérable à l'érosion.

« Le mouvement du sol et le transport des matériaux solides, correspondant au phénomène d'érosion, est la résultante inévitable de tout déboisement », explique Amar Naït Messaoud. A la moindre pluie, particulièrement lors des orages d'automne, les matériaux peuvent être entraînés vers l'aval, avec une intensité proportionnelle à la pente.

Les conséquences dépassent alors largement le cadre forestier. Elles peuvent se traduire par l'envasement des barrages et des retenues d'eau, l'inondation des habitations par l'eau et la boue, la submersion des terres agricoles de plaine, mais aussi la menace sur les routes et les équipements publics.

Malgré l'ampleur des dégâts, une forêt incendiée n'est pas nécessairement condamnée à disparaître. La nature dispose de capacités propres de restauration, à condition que l'écosystème soit suffisamment protégé.

Pour Amar Naït Messaoud, les gestionnaires forestiers doivent d'abord établir « un diagnostic général et détaillé de la forêt incendiée », afin d'évaluer le degré de dégradation des arbres et de déterminer les opérations d'assainissement nécessaires.

« L'écosystème est naturellement doté de la capacité de restauration et de régénération », souligne l'expert. Cette capacité dépend notamment de l'âge du peuplement forestier, une forêt suffisamment mature étant davantage en mesure d'assurer la dissémination des graines et la reprise de la végétation.

Mais cette régénération doit être protégée. L'expert insiste sur la mise en défens des espaces incendiés, avec une interdiction totale du pâturage pendant dix ans, ainsi qu'une interdiction de la chasse durant la même période. Une mise en observation de la forêt pendant deux ans permettrait également d'évaluer son taux de régénération. Lorsque celle-ci s'avère insuffisante, une intervention humaine peut alors compléter le processus à travers des opérations de plantation.

Lynda Louifi

HABITATIONS ET INFRASTRUCTURES SINISTRÉES À JIJEL

Belaribi sur le terrain pour accélérer la reconstruction

LE MINISTRE de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, s'est rendu, hier, à Jijel pour suivre de près les opérations de prise en charge des victimes des incendies et l'avancement des travaux de réhabilitation des infrastructures endommagées. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Cette visite intervient après l'achèvement des différentes dispositions et procédures arrêtées au niveau de son département ministériel, dans le cadre des instructions données pour assurer une prise en charge rapide et efficace des dommages occasionnés par les incendies dans plusieurs wilayas du pays.

Sur le terrain, M. Belaribi s'est engagé à suivre personnellement la mise en œuvre des mesures décidées et s'assurer de leur concrétisation dans les délais impartis. La mission porte notamment sur l'état d'avancement des opérations de réhabilitation des logements endommagés, ainsi que sur la remise en état des équipements scolaires affectés par les incendies. Le ministre s'est également attelé à superviser les dernières étapes liées à l'opération d'indemnisation des sinistrés, avec l'objectif de garantir le traitement des dossiers et la remise des compensations dans les meilleures conditions. Une attention particulière est ainsi accordée à la célérité des interventions, alors que les autorités ont engagé un dispositif destiné à répondre aux besoins des familles ayant subi des pertes matérielles à la suite des incendies.

Au cours de son déplacement, le ministre a rencontré plusieurs experts de l'Organisme national de contrôle technique de la construction (CTC). Ces derniers lui ont présenté les méthodes adoptées pour l'évaluation des bâtiments affectés, ainsi que les opérations de diagnostic et les solutions techniques envisagées pour leur réhabilitation. En outre, M. Belaribi s'est enquis directement des difficultés rencontrées sur le terrain et des propositions formulées par les équipes techniques. Selon le ministère, certaines de ces recommandations nécessitent une prise en charge immédiate afin de respecter les échéances fixées pour la réhabilitation des structures endommagées.

Il convient de noter que cette présence sur le terrain traduit la volonté du département de l'Habitat de passer rapidement de la phase d'évaluation à celle de la réparation et de la reconstruction, avec un suivi rapproché des opérations dans les zones les plus touchées. A Jijel, l'enjeu est désormais d'assurer une remise en état rapide des habitations et des infrastructures publiques affectées, tout en veillant à ce que les mesures d'indemnisation et de soutien aux sinistrés soient concrétisées dans les délais annoncés, cela d'autant que la rentrée scolaire avance à grand pas.

Sihem Bounabi

COLLECTE ET DISTRIBUTION DES DONS AUX SINISTRÉS

Une organisation à parfaire

Face à l'afflux des aides destinées aux familles touchées par les incendies, la question de l'organisation des opérations de collecte et de distribution se pose désormais avec acuité. Si l'élan de solidarité demeure essentiel pour répondre aux besoins des sinistrés, sa coordination devient aujourd'hui indispensable afin d'éviter la dispersion, le gaspillage et les inégalités dans la répartition des dons. L'objectif est désormais de structurer cette mobilisation pour que les aides parviennent de manière équitable et ciblée aux familles qui en ont le plus besoin.



Une coordination necessaire.

Les responsables locaux sont appelés, dans ce contexte, à redoubler d'efforts pour organiser et encadrer ces opérations, et ce en assurant une meilleure coordination entre les différents intervenants et en veillant à ce que les aides soient orientées en fonction des besoins réels. Un recensement précis des familles touchées et des pertes subies apparaît notamment indispensable pour permettre une distribution juste et efficace des dons.
Cette nécessité d'une meilleure organisation ressort également du constat dressé sur le terrain par des bénévoles, des volontaires et des acteurs de la société civile, venus apporter leur soutien aux familles sinistrées. Leur objectif était d'apporter des produits de première nécessité, mais également d'être au plus près des habitants afin de mieux cerner leurs besoins.
Après plusieurs jours passés dans les villages touchés, ces acteurs de la solidarité constatent toutefois que l'afflux des dons commence à poser des difficultés d'organisation. Ils ont pu, également, mesurer directement les besoins des habitants et observer les difficultés liées à l'acheminement et à la répartition des aides.
Dans certaines zones, les produits alimentaires tendent à s'accumuler, alors que d'autres besoins restent à identifier. Des appareils électroménagers, notamment des réfrigérateurs ou des cuisinières, sont également acheminés sans qu'un recensement précis des familles ayant perdu leurs biens ne soit encore disponible.
Pour les bénévoles, il ne s'agit nullement de remettre en cause la mobilisation citoyenne, bien au contraire. Cette solidarité, qui s'est manifestée dès les premières heures des incendies, demeure indispensable. Mais elle doit désormais être mieux organisée et coordonnée. Ils appellent ainsi les responsables locaux à prendre davantage en main la coordination des opérations, notamment à travers le recensement des familles touchées, l'évaluation des pertes et l'identification précise des besoins de chaque foyer. Ce travail permettrait d'orienter les dons de manière plus équitable, tout en évitant le gaspillage. La wilaya et les APC sont notamment appelées à jouer un rôle central dans cette démarche, en assurant la liaison entre les associations, les bénévoles et les donateurs. Une meilleure organisation permettrait également de répartir les aides entre les différents villages en fonction de leurs besoins réels et d'éviter les déséquilibres dans la distribution.
Pour ces volontaires, encadrer les dons ne signifie nullement freiner la solidarité. Il s'agit, au contraire, de lui donner davantage d'efficacité et de faire en sorte que l'aide citoyenne bénéficie en priorité aux familles les plus durement touchées.
Après l'urgence et la mobilisation spontanée des premiers jours, les bénévoles estiment ainsi que le moment est venu de structurer cet élan de générosité afin d'en faire une solidarité durable, ciblée et véritablement adaptée aux besoins des sinistrés.

Lynda Louifi

ARRIVÉE D'UNE CARAVANE MÉDICALE À BÉJAÏA

Un dispositif de résilience sanitaire se met en place

UNE PREMIÈRE caravane médicale mobile est arrivée avant-hier dans la wilaya de Béjaïa, ciblant en priorité les localités affectées par les récents incendies. Cette initiative marque un tournant dans la gestion post-catastrophe. Au-delà du simple secours d'urgence, c'est toute une stratégie de proximité et de résilience qui se déploie pour panser les plaies des zones enclavées sinistrées. Dans les régions forestières et accidentées frappées par les flammes, à l'instar de Souk El-Tennine, Melbou, Darguina et Boukhélifa, l'accès aux infrastructures de santé traditionnelles est souvent entravé par la destruction des voies d'accès et l'isolement géographique.
Déployée pour répondre à cette urgence, la caravane médicale mobile poursuit un triple objectif : la décentralisation des soins et le traitement des blessures physiques légères, l'évaluation des traumatismes psychologiques inhérents à de tels drames, offrant un espace de parole aux familles pour exprimer leurs craintes et leurs pertes, la distribution sur place de médicaments et la mise en place d'un suivi personnalisé pour garantir qu'aucun sinistré ne se retrouve démuni. La dimension humaine de cette crise est également prise en charge par les cellules de proximité de la solidarité, à travers leurs antennes locales (Tichy, Toudja, Boukhélifa, etc.).
Leur descente sur le terrain dans les villages d'Ibarissen, Garet et Taourirt Saïd Arab (commune d'El-Kseur) illustre une action ciblée et méthodique, articulée autour de trois axes : une écoute active et empathique, permettant d'offrir un soutien psychologique aux habitants, un recensement de précision, consistant à cartographier les besoins réels de chaque foyer (matériels, sociaux, sanitaires) afin d'optimiser l'aide publique et enfin une coordination interinstitutionnelle, visant à garantir la fluidité de la prise de décision. Hier, la caravane a poursuivi son itinéraire vers le village de Tahemalt (commune de Melbou) et les zones limitrophes, afin de dispenser les examens nécessaires et d'assurer un accompagnement continu des citoyens dans ces circonstances exceptionnelles.
Cette intervention d'envergure démontre que la réponse aux catastrophes naturelles évolue vers des protocoles intégrés, où l'Etat ne se limite pas à éteindre les feux, mais s'inscrit dans la durée auprès des populations. La pérennisation de ces opérations, promise jusqu'à la prise en charge totale de tous les foyers touchés, constitue la clé de voûte pour restaurer la confiance et relancer la vie sociale dans ces régions meurtries.

N. Bensalem

TIZI OUZOU

Solidarité au profit des éleveurs de Mizrana

LES SERVICES de la Direction des services agricoles et ceux de la Chambre agricole de la wilaya de Tizi Ouzou, en étroite collaboration avec les éleveurs de la commune de Zekri, ont organisé, hier, une grande opération de solidarité au profit des éleveurs de la commune de Mizrana, daïra de Tigzirt, qui ont perdu beaucoup de têtes de leur bétail lors des derniers incendies.
L'action de solidarité a été traduite par des dons d'aliments de bétail, et ce à travers une caravane qui a eu comme point de départ la commune de Zekri, pour ensuite sillonner un nombre important de villages et communes. Dans ces incendies dévastateurs, les pertes causées aux éleveurs de la commune de Mizrana sont considérées comme étant les plus importantes de la wilaya de Tizi Ouzou. Un éleveur aurait même perdu plus de 120 têtes bovines. Il convient de rappeler que la commune de Mizrana, du fait de son relief géographique, est considérée comme une zone pastorale. On y élève surtout le bovin et le caprin. Durant la saison chaude, soit vers la mi-mai jusqu'à la fin de septembre ou le début d'octobre, on fait paître librement les bêtes dans les espaces considérés comme estives. Cette pratique remonte à des époques lointaines. Cependant, au cours de ces 30 dernières années, alors que le vol de bétail a fait son apparition, beaucoup d'éleveurs préfèrent désormais parquer leurs bestiaux que de les laisser pâturer librement dans les estives. Mais cette fois-ci, les dégâts causés par les flammes sont très importants. Jamais un éleveur n'a perdu autant de bêtes que lors des derniers incendies.

Said Tissegouine

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le savoir-faire des stagiaires au service de la reconstruction des zones sinistrées

Des salles de classe aux habitations endommagées, les compétences des stagiaires de la formation professionnelle pourraient bientôt contribuer à effacer les traces laissées par les incendies, suite à l'appel à la mobilisation lancé par Nassima Arhab, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnel, afin de contribuer à la remise en état des zones sinistrées.

Mme Arhab a déclaré que « la situation que traversent plusieurs de nos wilayas nous impose d'être présents aux côtés des citoyens et de contribuer, avec les moyens dont nous disposons, à l'effort national engagé pour faire face aux conséquences des incendies », lors de la rencontre réunissant les directeurs de la formation et de l'enseignement professionnels de l'ensemble des wilayas, au cours de laquelle elle a appelé à mettre les compétences du secteur au profit des populations touchées, particulièrement dans la wilaya de Jijel. Cette rencontre a été consacrée à l'examen des mesures à prendre dans le contexte exceptionnel engendré par les incendies. Il s'agit notamment d'adapter l'action du secteur aux besoins exprimés sur le terrain et de faciliter son intervention aux côtés des autorités locales et des autres acteurs mobilisés dans les opérations de secours et de réhabilitation.

La ministre a ainsi donné des instructions aux responsables du secteur de mettre à disposition les capacités humaines, matérielles et logistiques pouvant être utiles aux opérations d'accompagnement des populations sinistrées. A Jijel, où les dégâts nécessitent une intervention soutenue, les établissements relevant du secteur sont notamment appelés à apporter leur concours aux opérations d'hébergement et de soutien aux personnes affectées.

Cependant, la contribution de la formation professionnelle ne devrait pas se limiter à l'urgence. C'est dans la phase de réhabilitation que les compétences développées au sein des établissements pourraient prendre toute leur importance. Une fois les dégâts recensés et les besoins déterminés avec précision, en coordination avec les autorités locales, les stagiaires pourront prendre part aux travaux de remise en état. La ministre a précisé que « nos stagiaires disposent de compétences directement utiles dans plusieurs domaines et celles-ci peuvent être mises au service de la réhabilitation des espaces endommagés ».

Les interventions concerneront en priorité les spécialités directement liées aux travaux de reconstruction et de réparation.



Contribuer à effacer les traces des incendies.

Les stagiaires formés dans les métiers du bâtiment, de l'électricité, de la peinture ou encore de la plomberie pourront ainsi participer à la remise en état des établissements scolaires, des infrastructures de proximité et des habitations affectées par les incendies.

Cette approche permettra de répondre à des besoins très concrets, tout en donnant une dimension citoyenne à la formation professionnelle. Les compétences acquises dans les centres et instituts de formation pourront ainsi être mises à profit dans un contexte où la remise en état des bâtiments et des équipements constitue l'une des priorités de l'après-incendies.

La ministre a néanmoins insisté sur le fait que cette participation devra être organisée avec précision, soulignant que « les stagiaires ne seront engagés qu'en fonction des besoins identifiés et dans les limites de leurs compétences, sous la supervision des équipes spécialisées. ». Dans le même temps, Nassima Arhab a demandé aux directeurs de maintenir leurs établissements dans un état de préparation leur permettant de répondre aux éventuelles demandes qui pourraient émaner des autorités locales. La vigilance devra ainsi rester de mise, notamment dans les wilayas susceptibles d'être confrontées à de nouvelles situations d'urgence. « Nous devons rester vigilants et prêts à intervenir chaque fois que cela sera nécessaire, tout en assurant une coordination permanente avec les autorités locales », a-t-elle soutenu.

La ministre a également mis l'accent sur la complémentarité entre les différents intervenants. Pour être efficace, l'action du secteur devra s'appuyer sur une évaluation précise des besoins, une coordination avec les structures locales et une répartition claire des tâches. Cette organisation devrait permettre d'éviter les interventions dispersées et de privilégier les opérations répondant aux priorités établies sur le terrain. Elle a ajouté que cette période difficile doit également être l'occasion de faire valoir le potentiel humain du secteur. Concluant que « nos jeunes sont formés à des métiers dont la maîtrise est essentielle dans les opérations de réhabilitation. Leur savoir-faire peut aujourd'hui être utile à leurs concitoyens et contribuer au retour à la normale dans les zones touchées ».

Il convient de noter que cette démarche traduit la volonté des pouvoirs publics de rapprocher davantage la formation professionnelle des réalités du terrain. Dans les zones sinistrées, chaque intervention utile peut contribuer à accélérer le retour à une vie normale, qu'il s'agisse de remettre en état une salle de classe, de réparer une installation électrique ou de restaurer une habitation endommagée.

Sihem Bounabi

FORÊTS D'ORAN

Le Murdjadjo sous haute surveillance

LA WILAYA d'Oran a renforcé, ces deux derniers jours, ses actions en faveur de la propreté de l'environnement et de la prévention des incendies de forêt, à travers de vastes opérations de nettoyage et d'entretien menées dans plusieurs secteurs, notamment dans la forêt de Murdjadjo. Ces efforts s'accompagnent d'une mobilisation accrue des services concernés afin de renforcer la prévention, d'assurer une intervention rapide en cas de sinistre et d'accélérer les procédures d'indemnisation liées aux dégâts enregistrés.

Dans la forêt de Murdjadjo et le long de la route menant au plateau de Santa Cruz, une vaste opération de nettoyage a été menée dans le cadre de la prévention des incendies de forêt. La Conservation des forêts a également procédé à l'enlèvement de pneus abandonnés dans les espaces forestiers, notamment sur les versants montagneux de Murdjadjo, où ils représentaient un risque pour la sécurité du couvert forestier. L'ensemble des pneus récupérés a été transféré vers le parc de la circonscription des forêts d'Oran.

Cette opération vise à renforcer le dispositif de prévention et de lutte contre les incendies de forêt. À cet effet, les personnels des services forestiers, les équipes de première intervention ainsi que les agents affectés aux tours de surveillance sont mobilisés 24 heures sur 24 afin d'assurer la protection du patrimoine forestier et de permettre une intervention rapide en cas de départ de feu.

Sur un autre volet, les opérations d'entretien et de nettoyage se sont poursuivies hier dans plusieurs secteurs de la wilaya, notamment à Sidi Chahmi, le long de plusieurs axes routiers, ainsi qu'aux abords de l'aéroport international Ahmed Ben-Bella et de l'établissement hospitalier spécialisé dans les brûlures.

Les interventions ont également porté sur l'embellissement et l'élagage des palmiers, ainsi que sur l'arrosage de plusieurs axes, notamment ceux reliant le rond-point de la pépinière à El Mourchid, puis le complexe olympique Miloud-Hadefi à la résidence universitaire de Belgaïd, en passant par le village méditerranéen. À Bir El Djir, les services communaux ont, de leur côté, mené plusieurs opérations d'enlèvement des déchets et de nettoyage de l'environnement. Concernant l'indemnisation des personnes affectées par les incendies de forêt et les dommages causés aux cultures agricoles, le wali d'Oran, Ibrahim Ouchene, a donné des instructions pour accélérer la prise en charge des pertes enregistrées. Il a notamment ordonné l'achèvement de l'évaluation financière des dégâts recensés afin de permettre le lancement de l'opération d'indemnisation.

Selon le rapport établi par la commission chargée du recensement et de l'inventaire des pertes, des dommages matériels ont été enregistrés au niveau de certaines cultures agricoles. Aucun sinistré n'a toutefois été recensé.

D'Oran, Brahim Mazi

EN RÉPONSE AUX ATTAQUES AMÉRICAINES

L'Iran réplique en visant des bases dans plusieurs pays du Golfe

Téhéran a attaqué hier des bases américaines aux Emirats arabes unis, au Koweït et à Bahreïn, après la conclusion d'une deuxième salve de frappes lancées par les Etats-Unis. Quelques heures auparavant, le président iranien, Massoud Pezeshkian, avait plaidé pour une reprise des négociations.



Les forces iraniennes ont déclaré avoir lancé des attaques contre des cibles militaires américaines basées aux Emirats arabes unis, au Koweït et à Bahreïn, mercredi 2 septembre, après avoir déjà revendiqué des frappes sur la Jordanie et le Kurdistan irakien au cours de la nuit.

« Des dizaines de drones d'attaque (…) ont ciblé des systèmes radars et les positions des forces américaines sur les bases d'Al-Dhafra et Al-Minhad, aux Emirats arabes unis », ainsi que d'autres positions telles que la base aérienne de Cheikh Isa, à Bahreïn, a affirmé l'armée iranienne dans un communiqué. Les gardiens de la révolution ont eux signalé des frappes sur le Koweït.

Selon l'agence de presse koweïtienne KuNA, l'attaque a provoqué un incendie dans un complexe résidentiel de la capitale. Elle précise que l'« incendie (…) a été maîtrisé », et que « le complexe avait été pris pour cible par un drone hostile lancé dans le cadre de la néfaste agression iranienne ». Aucune victime n'a pour le moment été déplorée.

Ces attaques répondent à celles lancées mardi par l'armée américaine, qui a bombardé l'Iran pour la deuxième fois en quelques jours. Les médias d'Etat iraniens ont fait état d'au moins 11 morts au cours de ces bombardements : quatre pendant un mariage dans la région d'Hormozgan, où une cinquantaine de personnes ont été blessées, et sept dans la province du Khouzestan lors d'attaques de missiles qui ont aussi fait huit blessés.

« Si une puissance agit comme Satan, choisit ses cibles comme Satan et tue comme Satan, c'est Satan », a écrit Mohammad Bagher Ghalibaf, le président du Parlement iranien et négociateur en chef de Téhéran, dans un message publié sur X. L'expression est utilisée par les dirigeants iraniens depuis la Révolution islamique de 1979 pour désigner les Etats-Unis.

Les gardiens de la révolution, armée idéologique de l'Iran, ont aussi annoncé quatre morts dans leurs rangs, ainsi que trois dans la branche paramilitaire des bassidji.

Plus tôt dans la matinée, les pasdarans avaient précisé avoir ciblé une base militaire américaine en Jordanie, « connue sous le nom de "camp Titin" ». Ce camp d'entraînement est situé sur le golfe d'Aqaba, près des frontières avec Israël et l'Arabie saoudite. L'armée jordanienne a, elle, annoncé avoir détruit dix missiles tirés d'Iran, ajoutant que trois autres se sont écrasés à l'écart de zones habitées, sans faire de blessés.

L'armée idéologique de l'Iran avait aussi annoncé avoir attaqué des bases américaines dans la ville irakienne d'Erbil avec des drones et des missiles, comme rapporté par les médias d'Etat iraniens. Le Koweït s'est également dit visé par des missiles et des drones.

Le porte-parole du commandement militaire central de l'Iran, Ebrahim Zolfaghari, a promis des « ripostes plus larges et plus destructrices » en cas de poursuite des attaques américaines, adressant la même mise en garde à « tout pays coopérant avec l'armée américaine agressive ».

Avant la réponse iranienne, Donald Trump avait menacé Téhéran sur sa plateforme, Truth Social, affirmant que s'il « ripost[ait] à cette attaque parfaitement justifiée, il sera[it] de nouveau frappé, bien plus durement et plus fort ». Plus tard, il a dit « préférer » la situation actuelle, assurant que les Etats-Unis avaient un « contrôle quasi total du détroit d'Ormuz », et que l'économie iranienne était en train de « s'effondrer complètement ». « Quand le peuple iranien va-t-il se soulever et se battre ? », a-t-il demandé. La cote de confiance du dirigeant républicain ne cesse de baisser, en grande partie en raison de ce conflit impopulaire aux Etats-Unis.

R. I.

Une frappe américaine touche un mariage fait plusieurs morts

LES ÉTATS-UNIS ont lancé une nouvelle vague de frappes contre l'Iran le 1er septembre, visant notamment des radars, défenses aériennes et installations des Gardiens de la révolution. Une frappe américaine à Sirik a également touché une maison accueillant un mariage, faisant cinq morts, dont un enfant, selon les autorités iraniennes. Une nouvelle série de frappes sur le territoire iranien a été lancée par le commandement américain dans la nuit du 1er au 2 septembre, ravivant brutalement un conflit qui connaît depuis plusieurs semaines une relative accalmie. L'opération, achevée dans la nuit du 1er au 2 septembre selon le commandement américain, marque une nouvelle escalade directe de Washington contre l'Iran. Le CENTCOM affirme avoir visé des installations des Gardiens de la révolution : systèmes de défense aérienne, radars, moyens navals, capacités de mouillage de mines et sites de communication. Washington présente cette offensive comme une réponse aux tentatives iraniennes contre des navires commerciaux dans le détroit d'Ormuz et contre des militaires américains déployés dans la région. Les frappes de la honte Cependant, les frappes américaines ont également touché des zones civiles. À Sirik, dans le sud de l'Iran, une frappe a atteint une maison où se déroulait un mariage. Selon les autorités iraniennes et plusieurs agences internationales, cinq personnes, dont un enfant de quatre ans, ont été tuées, et plusieurs dizaines d'autres blessées. Téhéran a dénoncé une « agression » et promis une riposte. Celle-ci est survenue dans les heures suivantes. L'Iran a lancé des missiles et des drones contre des installations américaines ou liées aux États-Unis en Jordanie, à Bahreïn et en Irak. Amman a affirmé avoir intercepté la majorité des projectiles visant son territoire, tandis que Washington n'a pas fait état de pertes confirmées. Donald Trump a assumé cette nouvelle séquence militaire, qualifiant les frappes de « puissantes » et menaçant l'Iran d'attaques encore plus dures en cas de nouvelle riposte. Cette reprise des bombardements américains, après une première frappe sur l'île iranienne de Larak le 30 août, éloigne encore la perspective d'une désescalade et fait peser un nouveau risque d'embrasement régional, notamment autour du détroit d'Ormuz.

R. I.

SUR FOND DE DIFFICULTÉS MILITAIRES ET FINANCIÈRES

Zelensky critique les «vacances» de ses alliés européens

À KIEV, les reproches envers les partenaires européens se multiplient alors que l'Ukraine fait face à une pression militaire soutenue, à un déficit budgétaire important et à des besoins croissants de financements extérieurs. Dans ce contexte, le ralentissement diplomatique est désormais ouvertement dénoncé par l'homme politique ukrainien. Volodymyr Zelensky a exprimé, le 1er septembre, son mécontentement face au manque de réactivité de plusieurs partenaires européens. Selon lui, la période des vacances a entraîné un ralentissement de l'activité diplomatique alors que les opérations militaires russes se poursuivent en Ukraine. Zelensky affirme que, depuis près de deux semaines, l'Europe et plusieurs pays soutenant Kiev sont pratiquement « en vacances ». « Si c'est les vacances, alors c'est les vacances », a déclaré Zelensky, qualifiant cette approche de « diplomatie selon le planning ». Dans son intervention publiée sur Telegram, il a jugé insuffisante la réaction de ses partenaires face aux dernières opérations russes. Ces déclarations surviennent alors que Kiev continue de solliciter une aide politique, financière et militaire importante auprès de ses alliés occidentaux, dont le soutien reste essentiel au financement d'une partie de ses besoins. Moscou détaille de nouvelles frappes contre des objectifs liés aux forces ukrainiennes La sortie de Zelensky survient après une nouvelle série de frappes russes menées dans la nuit du 31 août au 1er septembre. Les forces russes ont visé des entreprises du secteur militaire ainsi que des infrastructures portuaires utilisées pour les besoins de Kiev. Moscou indique avoir employé des drones d'attaque et des armes de précision à longue portée. Les frappes ont également concerné des installations militaro-industrielles et énergétiques participant au fonctionnement des capacités militaires ukrainiennes. La veille, des frappes avaient notamment touché des entrepôts à Kiev et dans sa région. Ces sites servaient aux forces ukrainiennes, notamment pour le stockage de drones et de composants.

Les difficultés financières de Kiev accompagnent le blocage diplomatique Les critiques adressées par Zelensky à ses partenaires surviennent également dans une situation budgétaire difficile pour l'Ukraine. La députée Olha Vasylevska-Smahliuk, membre du parti au pouvoir, a estimé le déficit de financement du budget ukrainien à 49,5 milliards d'euros. Sur ce montant, environ 26 milliards d'euros correspondraient à des financements extérieurs attendus par Kiev mais qui n'ont pas encore été obtenus. Zelensky avait de son côté évalué à 27 milliards de dollars le manque de financement concernant le seul budget de la défense. Dans le même temps, le processus diplomatique reste bloqué. Moscou estime que les négociations restent « profondément en pause ». Le Kremlin considère qu'une rencontre au plus haut niveau ne pourrait avoir lieu qu'après l'élaboration d'accords concrets. Le ministère russe des Affaires étrangères affirme pour sa part rester disposé à reprendre les discussions en présence d'une volonté politique et d'une approche constructive. La Russie maintient que tout règlement durable doit également prendre en compte les causes profondes du conflit et les questions directement liées à sa propre sécurité.

R. I.

SENS D'UNE NOBLE NAISSANCE

Par Cheikh Tahar Badaoui



Mais, quoi qu'il en soit, on peut dire que dans les milieux chrétiens, le cas de notre Prophète, Salut Divin Sur Lui, n'est plus « liquidé » par une formule commode, une expression injurieuse, toute faite, mais examiné et médité. A Son égard, les opinions reçues n'étant ni loyales, ni payantes, se transforment de jour en jour et l'on constate déjà dans leurs travaux les prémices « d'un charisme d'Ismaël, impliquant une vocation de caractère directif dans un sens atomiste » (Cf. Saint Thomas). De son côté Charles Ledit confirme cette idée dans son livre « Mahomet, Israël et le Christ » en disant : « Puisque la foi d'Ismaël reste ouverte au mystère chrétien, la prophétie de Muhammad ne relèverait-elle point d'une grâce charismatique, orientée comme tout charisme à l'accroissement de l'Eglise ? L'Islam se présente comme une Religion de devenir, comme une salle nuptiale où se tient le festin…L'Islam apparaît sous l'image habituelle d'une route. L'incroyant s'est égaré. Dieu le ramène vers une voie droite…la direction de Dieu, c'est bien la grâce implorée cinq fois par jour par tout croyant dans sa prière ».

La lecture de ce livre, si plein de méditation, de confrontation sincère et de ferveur raisonnée, est à recommander à tout lecteur de bonne foi, ainsi que des biographies du Prophète plus complètes, plus fouillées et historiquement valables que l'on doit à des Chrétiens aussi fidèles à leur foi, qu'honnêtes envers eux-mêmes et envers le prochain, en particulier, l'ouvrage de l'archimandrite le Père Virgil Gheorghiu.

Un autre livre très appréciable dans cet ordre d'idées, celui du Catholique Emile Dermenghem, « la vie de Mahomet ». Ouvrage de bonne foi, objectif, bien charpenté, écrit par un croyant catholique, assoiffé de spiritualité. Reprenant le même sujet sous un angle différent, il écrit : « Mahomet est à coup sûr un Prophète de la Lignée biblique, lyrique, inspiré, âme ardente, cœur intrépide, avec les grandeurs et les faiblesses humaines…Il a en commun avec Israël, un monothéisme intraitable…Mais il fût surtout au début, beaucoup plus près des Chrétiens, affirmant la Mission de Jésus, Messie, Verbe et Esprit de Dieu, Sa naissance virginale, l'immaculée conception de Marie, insistant sur l'Antéchrist, la Résurrection, le Jugement dernier, la Vie éternelle. »

C'est ce qu'ont reconnu de nombreux savants, philosophes, écrivains, poètes, artistes européens qui se sont convertis à l'Islam depuis Rimbaud jusqu'à Henry de Monfreid, en passant par Pierre Loti, Etienne Dinet, René Guénon et Maurice Bucaille, pour ne citer que les Français. Après avoir vu le Saint Coran Goethe devait dire avant ces célèbres figures : « Si tel est l'Islam, ne sommes-nous pas tous Musulmans ? »

Prophète et Envoyé de Dieu, chargé de prêcher et de transmettre un Message complet, universel et immuable, Muhammad, Salut Divin Sur Lui, prend connaissance des Versets coraniques c'est-à-dire de la Révélation, grâce au phénomène du Wahy, que notre Penseur le regretté Malek Bennabi définit comme « Connaissance spontanée d'un non pensé et même impensable » ou par l'intermédiaire de l'Ange Gabriel qui les Lui dicte, après les avoir reçus du Seigneur, Gloire à Lui Seul.

Le Saint Coran explique ce phénomène dans la Sourate dite de « l'Etoile » (Versets 1 à 11) que voici : « Par l'étoile à son déclin ! Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur. Et Il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une Révélation inspirée. Que lui a enseigné [l'Ange Gabriel] à la force prodigieuse, doué de sagacité ; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique], alors qu'il se trouvait à l'horizon supérieur. Puis il se rapprocha et descendit encore plus bas, et fut à deux portées d'arc, ou plus près encore. Il révéla à Son serviteur ce qu'Il révéla. Le cœur n'a pas menti en ce qu'il a vu ».

La Révélation qu'il transmet est authentifié par le Saint Coran lui-même à travers ces Versets : « Certes c'est Toi qui reçois le Coran de la part d'un Sage, d'un Savant » (Sourate dite « An-Naml » ou dite « les Fourmis » Verset 6), « C'est une Révélation du Seigneur de l'Univers. Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisit de la main droite, ensuite, Nous lui aurions trancher l'aorte. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart. » (Sourate dite « El-Hāqqah » ou dite « Celle qui montre la vérité », Versets 43 à47).

Sa conscience d'Oumi, c'est-à-dire d'illettré, est au moment ou la Révélation, feuille blanche sur laquelle s'inscrivent les Parole de Dieu : « Et avant cela, Tu ne récitais aucun Livre et Tu n'en écrivais aucun de Ta main droite. Sinon, ceux qui nient la vérité auraient eu des doutes » (Sourate dite « Al-'Ankabūt » ou dite « l'Araignée » Verset 48). Stipulent ces Versets.

Et M.A. Draz écrit au sujet du phénomène de la Révélation : « … mais ce qui est remarquables et qui fait un contraste frappant avec les inspirations des poètes et philosophes, c'est qu'il ne s'agit pas d'idées qui jaillissent mais d'audition phonétiques pure. Non seulement les idées ne précèdent pas ici les paroles mais elles même pas concomitantes. Pour le Prophète lui-même, ce phénomène auditif fut quelque peu déconcertant au début. Voulant saisir un discours fugitif qu'Il devait par la suite transmettre intégralement à Son peuple, Il se sentait obligé de se le répéter mot à mot au fur et à mesure de Sa réception. Il n'a cesse d'employer ce procédé que quand il eut reçu l'ordre formel avec la garantie que Dieu le Lui apprendra et le Lui expliqua. « Ne remue pas Ta langue pour hâter Sa récitation. Son rassemblement (dans Ton cœur et Sa fixation dans Ta mémoire) Nous incombe, ainsi que la façon de le réciter. Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation. A Nous ensuite incombera Son explication. » (Sourate dite « Al-Qiyāmah » ou dite « la Résurrection » versets 16 à 19).

La Révélation, rendue par le terme de Wahy, n'a donc rien à voir avec l'intuition et nous ne nous attarderons pas devant la critique moderne qui fait appel à la psychologie pour rejeter le trouble dans les esprits. Nous recommanderons seulement la lecture du Saint Coran, même à travers les traductions estimées toutes insuffisantes, pour se rendre compte que celui qui parle, est bien un Etre Transcendant et Souverain, Omniscient et Omnipotent, Absolu et Eternel.

Prophète déjà annoncé par Jésus : « Et quand Jésus fils de Marie dit : « O Enfants d'Israël, Je suis vraiment le Messager d'Allah [Envoyé] à vous Confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à Moi, et annonciateur d'un Messager à venir après Moi, dont le nom sera « Ahmed ». Puis quand celui-ci vint à eux avec les preuves évidentes, ils dirent : « C'est là une magie manifeste » » (Sourate dite « Aṣ-Ṣaff » ou dite « le Rang » Verset 6).

Successeur spirituel d'Abraham, l'Apôtre du monothéisme le plus pur, Sa mission est de ramener à sa pureté originelle la Religion de Dieu. « Puis nous t'avons révélé : « Suis la religion d'Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des associateurs » » (Sourate dite « An-Nahl » ou dite « les Abeilles » verset 123).

Envoyé à l'humanité entière, comme le stipule ce Verset : « Et Nous ne T'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas. » (Sourate dite « Saba' » Verset 28), Il n'est ni ange, ni faiseur de miracles, ni divin, ni possédé : « Dis-[leur] : «Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un Ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis : «Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ? Ne réfléchissez-vous donc pas ? » » (Sourate dite « Al-An'ām » ou dite « les Bestiaux » Verset 50). « Rappelle donc, par la Grâce de Ton Seigneur, Tu n'es ni un devin, ni un possédé. » (Sourate dite « At-Tūr » Verset 29).

Il est sans pouvoir de nuire ou de guider : « Dis : « Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit » » (Sourate dite « Al-Jinn » ou dite « les Djinns » Verset 21). Mais Il est Présence et Miséricorde qui garantit du châtiment, et, est plein de bonté à l'égard des croyants : « Et nous ne t'avons envoyé qu'en Miséricorde pour l'Univers » (Sourate dite « Al-Anbiyā » ou dite « Les Prophètes » Verset 1O7). « Certes, un Messager pris parmi vous, et venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants » (Sourate dite « At-Tawbah » ou dite « le Repentir » Verset 128).

Il apporte la vérité et est lumière et flambeau : « Ô gens ! le Messager vous a apporté la vérité de la part de votre Seigneur… » (Sourate dite « An-Nisā » ou dite « les Femmes » Verset 170). « Ô Prophète ! Nous t'avons envoyé [pour être] témoin, annonciateur, avertisseur, appelant (les gens) à Allah, par Sa permission ; et comme une lampe éclairante. » (Sourate dite « Al-Ahzāb » ou dite « les Coalisés » Verset 45 et 46).

Le Saint Coran précise dans plusieurs Versets éloquents, encore sa mission à savoir :

- Celle d'enseigner le Livre et la Sagesse, de purifier les hommes de leurs péchés
- Celle de prêcher la tolérance et la cœxistence pacifique entre les religions, l'entente et l'équité entre les hommes
- Celle de convaincre et non de contraindre en appelant à la foi
- Celle de communiquer et de suivre ce que lui a été révélé, sans recourir aux miracles qui relèvent uniquement du Seigneur Maître des Mondes, l'Omnipotent,
- Porteur d'un message, il n'a pas à répondre des hommes : « S'ils se détournent, (sache) que Nous ne T'avons pas envoyé pour leur servir de protecteur, mais seulement comme transmetteur.. » (Sourate dite « Al-Mā'idah »ou dite « La Table servie » Verset 99).
- Il n'est pas responsable de leur impiété et de leur ingratitude : « Ne vois Tu pas celui qui a fait de sa passion, sa divinité ? Est-ce à Toi d'être un garant pour lui ?» (Sourate dite « Al-Furqāne » ou dite « le Discernement » Verset 43). « Quiconque suit le droit chemin le fait pour son propre avantage, quiconque s'égare, s'égare uniquement à son détriment. Il ne T'incombe point d'être un répondant pour eux » (Sourate dite Az-Zumar » ou dite « Les Groupes » Verset 41).

Le Saint Coran le présente comme sceau des Prophètes :

« Mohammad est le Messager de Dieu et le sceau des prophètes. Dieu connaît toutes choses » (Sourate dite « Al-Ahzāb » ou dite « Les Coalisés » Verset 40). Il rétablit la religion vraie dans toute son authenticité, la débarrasse des falsifications, déformations ou autres fausses interprétations subies, comme le précise ce Verset ainsi formulé : «C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la guidée et la Religion de Vérité, pour la faire triompher sur toute autre Religion. Allah, suffit comme Témoin. » (Sourate dite « Al Fath » ou dite « La Victoire éclatante » Verset 28).

Il est envoyé, non en innovateur, mais en réformateur « Dis : Je ne suis nullement une innovation parmi les Messagers ; et je ne sais guère ce que l'on fera de moi, ni de vous ; je ne fais que suivre ce qui m'est révélé et je ne suis qu'un avertisseur bien clair ». (Sourate dite « Al-Ahqāf » Verset 9).

NOUVELLE VILLE DE BOUINAN

Des infrastructures essentielles en attente

La nouvelle ville de Bouinan, ses anciens quartiers et le centre urbain de Sidi Serhane connaissent une croissance urbaine et démographique rapide, rendant le besoin d'infrastructures essentielles et de services publics plus urgent que jamais.



Depuis le début de la construction en 2015, plus de 50 000 logements ont été achevés dans le cadre du programme de location-accession, principalement destinés aux abonnés de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL) de la capitale, mais aussi, dans une moindre mesure, à des habitants de la wilaya de Blida.

Malgré cette croissance significative, les habitants estiment que le rythme de développement des infrastructures n'a pas suivi celui de l'expansion urbaine, et réclament une accélération des projets prévus, notamment dans le secteur de la santé. La construction d'un hôpital de 120 lits est une priorité absolue, compte tenu de l'augmentation de la population et de la difficulté à répondre aux besoins de soins en dépendant des hôpitaux situés hors de la ville. Les transports constituent une préoccupation majeure pour les habitants, en particulier la construction d'une ligne de chemin de fer et d'une gare routière. Cela améliorerait la connectivité entre Bouinan, Alger, Blida et les communes environnantes, et désengorgerait le réseau routier existant.

Du côté des services, des terrains ont été réservés pour plusieurs projets, dont un centre culturel, un bureau de poste et un institut de formation professionnelle. Cependant, ces projets tardent à se concrétiser, suscitant des interrogations parmi les habitants quant à leur date d'achèvement. On observe également une demande croissante pour la construction d'une mosquée, d'infrastructures sportives, d'aires de jeux et de centres de jeunesse, ainsi que d'espaces commerciaux et de loisirs répondant aux besoins des familles et des jeunes. Le pôle urbain de Sidi Serhane est confronté à des défis supplémentaires du fait de sa situation montagneuse. Les habitants réclament la construction d'une nouvelle route aux caractéristiques techniques adaptées, avec des virages et une pente douce, afin de faciliter l'accès des véhicules aux zones plus élevées et d'assurer des déplacements plus sûrs et plus fluides.

Ce site a aussi besoin d'infrastructures sportives, de loisirs et commerciales pour accueillir une population croissante et son agglomération en expansion. Les habitants de Bouinan ne considèrent pas ces demandes comme un luxe mais comme des conditions essentielles à la construction d'une ville pleinement intégrée et agréable à vivre. Les plans et les terrains sont disponibles, et les besoins sont clairement identifiés ; le véritable défi consiste à passer de la planification à la mise en œuvre concrète.

Plus de dix ans après le lancement de son projet de ville nouvelle, Bouinan a besoin d'un véritable renouveau urbain, capable de suivre le rythme de la croissance démographique et de garantir à ses habitants leurs droits à la santé, aux transports, à l'éducation, à la formation, à la culture, au sport et aux loisirs.

T. Bouhamidi

BLIDA

Des dizaines de pneus usagés enlevés des maquis

DANS le cadre d'une patrouille conjointe menée par la brigade des forêts et la Gendarmerie nationale, la Conservation des forêts de la wilaya de Blida a procédé à l'enlèvement de 61 pneus usagés au cœur de la forêt d'El Tlayen, dans la commune de Meftah. Cette opération s'inscrit parmi les mesures préventives visant à éliminer les facteurs de risque dans les zones forestières, particulièrement durant les périodes de fortes chaleurs.

L'intervention fait suite aux instructions du wali de Blida, préconisant l'élimination des pneumatiques usagés abandonnés à l'intérieur ou aux abords des massifs forestiers, au vu du danger qu'ils représentent pour l'environnement et le couvert végétal, notamment face à la hausse des risques d'incendie en cette saison. La découverte de ces pneus et leur évacuation du milieu naturel ont été réalisées lors d'une patrouille conjointe de contrôle et de reconnaissance, effectuée par la brigade mobile de la circonscription des forêts de Meftah et les services de la Gendarmerie nationale sur le territoire de la daïra.

L'ensemble des pneumatiques récupérés a été acheminé vers le Centre d'enfouissement technique (CET) en vue de leur recyclage et de leur valorisation, alliant ainsi démarche préventive contre les incendies et préservation de la propreté des espaces forestiers. Cette initiative s'intègre dans le dispositif de protection du patrimoine forestier déployé par les services compétents. Les pneus abandonnés constituent en effet un combustible hautement toxique et dangereux en cas d'inflammation, sans compter leur impact visuel et environnemental néfaste.

T. B.

CHANTIERS, APPROVISIONNEMENT, SANTÉ, HABITAT ILLICITE...

Le wali d'Oran sur le terrain

LES CHANTIERS d'assainissement et d'aménagement urbain, l'approvisionnement et le contrôle des prix au marché de gros, la lutte contre l'habitat illicite ainsi que la prise en charge des victimes des incendies de Jijel ont marqué l'actualité locale ce 1er septembre à Oran, à travers plusieurs opérations et projets suivis sur le terrain par le wali Ibrahim Ouchane, qui a donné des instructions pour accélérer les travaux, renforcer les contrôles et veiller à l'amélioration des conditions de prise en charge.

À Mers El Kébir, le projet de rénovation et d'extension du collecteur des eaux usées avance vers son achèvement. L'entreprise chargée de sa réalisation s'est engagée à livrer le chantier dans un délai d'un mois. Une fois finalisé, le projet devrait améliorer le système d'assainissement de la commune, renforcer les capacités de transport et de collecte des eaux usées et réduire les dysfonctionnements enregistrés sur le réseau.

Au marché de gros des fruits et légumes d'El Karma, le fonctionnement de l'Établissement public chargé de sa gestion ainsi que le contrôle des prix ont également fait l'objet d'un suivi. Des instructions ont été données pour intensifier les contrôles, assurer le suivi de l'approvisionnement et veiller à la propreté des abords de cet important espace commercial.

À l'entrée de la ville d'Oran, le projet d'aménagement du rond-point « El Bahia » touche, pour sa part, à sa phase finale. Supervisé par l'Agence de gestion et de régulation foncière urbaine, le chantier doit encore être complété par la réalisation de la fontaine avant son achèvement définitif. L'opération devrait contribuer à embellir et à renforcer l'attractivité de cet axe important.

Dans le village portuaire de Kristel, situé sur la côte méditerranéenne à 26 km d'Oran, une vaste opération menée sur instruction du wali a permis la démolition de trois constructions illicites et de huit fondations de bâtiments en cours de réalisation, réparties sur trois zones. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la récupération des terrains relevant du domaine de l'État.

Enfin, les blessés évacués de Jijel à la suite des incendies survenus dans la wilaya, et pris en charge à l'établissement hospitalier spécialisé dans les brûlures « Dr Wahrani Fethi Mustapha », ont reçu la visite du wali d'Oran.

Celui-ci s'est enquis de leur état de santé et des conditions de leur prise en charge, tout en écoutant les explications de l'équipe médicale sur la nature de leurs blessures. Tous les moyens médicaux nécessaires ont été mobilisés afin d'assurer leur traitement et les soins requis.

D'Oran, Brahim Mazi

ETUSB

Acquisition de 20 nouveaux bus Higer

L'ENTREPRISE de transport urbain et suburbain de la wilaya de Blida (ETUSB) vient de renforcer son parc roulant avec l'acquisition d'un premier quota de 20 nouveaux bus de marque Higer, d'une capacité de 42 sièges chacun, destinés à améliorer les conditions de transport des usagers à travers la wilaya. Cette opération, supervisée par le wali de Blida, en présence du directeur des transports de la wilaya, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à moderniser le transport collectif et à offrir aux citoyens un service plus confortable, sécurisé et adapté aux exigences actuelles. Dotés d'une technologie et d'équipements modernes, ces nouveaux bus disposent notamment de caméras de surveillance, d'un système de climatisation, ainsi que de deux tableaux d'affichage dédiés aux lignes, permettant aux voyageurs d'identifier plus facilement les itinéraires desservis. Avec une capacité de 42 sièges, ces véhicules devraient contribuer à améliorer la prise en charge des voyageurs, notamment sur les lignes urbaines et suburbaines connaissant une forte demande.

L'intégration de ces nouveaux bus constitue également un pas supplémentaire dans le processus de renouvellement et de modernisation du parc de l'ETUSB. Ces bus devraient notamment alléger les difficultés de déplacement des citoyens vers plusieurs destinations, en particulier les nouveaux sites urbains de Safsaf et Haouch Errih, ainsi que Sidi Hamed et L'Arbaa. Ils permettront également de renforcer la desserte vers Alger au départ de Boufarik, Bouinan, Meftah et L'Arbaa, répondant ainsi aux besoins croissants de mobilité des habitants de ces communes.

De son côté, la direction des transports de la wilaya accompagne cette démarche afin de veiller à une meilleure organisation du réseau et à une exploitation optimale des nouveaux véhicules.

L'acquisition de ce premier quota de 20 bus Higer pourrait ainsi constituer une première étape dans une opération plus large de modernisation du parc de l'ETUSB, avec pour objectif de répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants de la wilaya de Blida et d'améliorer durablement la qualité du transport urbain et suburbain. Il est à noter que 41 bus du parc de la wilaya de Blida ont D2J0 dépassé 30 années.

T. B.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
SERVICE DE PLANIFICATION ET SUIVI DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT
BUREAU DES MARCHES PUPLICS
NIF : 096527019000141

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE

DE CAPACITES MINIMALES N° : /2026

La direction de l'administration locale de la Wilaya de Mostaganem, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **Acquisition Ambulance Clino – Mobile Soins Dentaires Au Profit De La Wilaya De Mostaganem.**

Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément à l'article 39 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions de l'article 39 ;40 ; 42 alinéa 2e et 44 du décret présidentiel n°15/247 du16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, concerne les soumissionnaires répondant aux conditions d'éligibilité suivantes :

1- **capacités professionnelles**:

-**Ayant la qualité du fabricant :** justifiant leur activité par un agrément délivré par l'autorité algérienne compétente pour l'activité de fabrication, certificat de fabricant matériel roulant délivré par l'autorité algérienne compétent et Certificat d'origine algérienne du produit.

- **Ayant la qualité d'un importateur ou concessionnaire** possède l'agrément délivré par le Ministère tutelle.

2- **capacités techniques :**

-Ayant au moins Un (01) référence professionnelle dans des projets similaires (marché) supérieur à 12.000.000.00 DA durant les Dix (10) dernières années délivrées par les maitres de l'ouvrage publics portant l'objet et le montant de l'opération.

3- **capacités financières :**

-Ayant un cumule d'un chiffre d'affaires égal ou supérieur (≥ 20.000.000.00 DA) au cours des trois (03) dernières années (2023-2024-2025) justifié par des copies des bilans financiers des trois dernières années visés par les services des Impôts.

Les soumissionnaires ou leur représentant légal et intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges, auprès de la direction de l'administration locales service de planification et de suivi des programmes de développement, bureau des marches publics au niveau du siège de wilaya, » contre le paiement de la somme de 2000.00 DA non remboursable au niveau du trésor public de la Wilaya ».

Les offres doivent obligatoirement être accompagnées des pièces réglementaires conformément à l'article 47 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n°15/247 du16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

1-1 Dossier de candidature doit contenir ce qui suit :

1- La Déclaration de Candidature, dument renseignée, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire.
2- La déclaration de probité remplie, signée, cachetée et Datée par le soumissionnaire.
3- Copie de l'Extrait de rôle en cours de validité apuré ou avec échéancier moins de 03 mois visé par les services des impôts compétant.
4- Copie du Registre de commerce porter le code électronique.
5- Copie de Numéro d'identification fiscal (NIF) ;
6- Copie de Numéro d'identification Bancaire (RIB);
7- Attestations de mise à jour CNAS - CASNOS en cours de validité ;
8- Attestation de dépôt des comptes sociaux de l'exercice 2025 délivrée par l'antenne locale du centre national du registre de commerce (pour les SARL, EURL, SNC, SCS, SPA) ;
9- Copie du Statut du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du Directeur Général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société (EURL-SARL-SNC);
10- Bilan fiscaux d'activité des trois (03) dernières années 2023/2024/2025 visés par les services des impôts compétant ;
11- Références professionnelles dument justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres de l'ouvrage publics durant les (10) dernières années dans des projets similaires à l'objet du cahier des charges portant l'objet et le montant de l'opération.

12- Délégation de pouvoirs en cours de validité, selon le modèle ci- joint au cahier des charges, dans le cas de groupement le protocole d'accord de constitution du groupement Indiquant le chef de file ainsi que la responsabilité solidaire et conjointe des sociétés en faisant partie, avec la part que détient chaque membre du groupement (en pourcentage).

NB : Les copies des documents à fournir doivent être en cours de validité.

1-2 **Offre Technique doit contenir ce qui suit :**

1. La déclaration à souscrire remplie, signée, cachetée et Datée par le soumissionnaire.
2. Le présent Cahier des charges remplie, signé, cacheté et daté portant à la dernière page, « la mention manuscrite lu et accepté » (Sans indication sur le montant de la Soumission).
3. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif remplie, signée, cachetée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint au cahier des charges.
4. Les catalogues et les documentations techniques de l'ambulance avec des photos de tous les articles mentionnés sur le cahier des charges.
5. Lettre d'engagement de délai de livraison et mise en service, signée, cachetée et Datée par le soumissionnaire.
6. Lettre de l'engagement de délai de Garantie, signée, cachetée et Datée par le soumissionnaire.
7. Lettre de l'engagement d'assurer l'assistance technique et le service après-vente durant la Période de Garantie, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire.
8. Planning de livraison y compris le délai.
9. Certificat de conformité du Matériel.

1.3 -Offre financière doit contenir ce qui suit :

1. La lettre de soumission remplie, datée ,signée et cacheté. .
2. Le bordereau des prix unitaires remplie, datée ,signée et cacheté.
3. Le devis quantitatif et estimatif remplie, datée ,signée et cacheté.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique, une offre financière comme suite :

Les dossiers de candidatures, offres Techniques et offres financières doivent parvenir sous trois (03) enveloppes séparées, comportant dénomination du soumissionnaire ainsi que les mentions suivantes : enveloppe n° 01 : dossier de candidature - enveloppe n°02 : offre technique -enveloppe n°03 : offre financière.

Les trois offres doivent être introduites dans une enveloppe extérieure cacheté et anonyme, avec mention suivante :

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM
Avis D'appel D'offre National Avec Exigence De Capacités Minimales N° : /2026
Acquisition Ambulance Clino – Mobile Soins Dentaires Au Profit
De la wilaya de Mostaganem.
« Soumission à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant (98) jours à compter de la datte de l'ouverture des plis.
- la durée de préparation des offres est fixée à huit (08) jours à partir de la première parution dans le BOMOP ou la presse nationale écrite ou électronique.

Le délai de dépôt des offres est fixé au dernier jour de la durée de préparation des offres a 13h00, si ce jour coïncide avec un jour de férie ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

-Les soumissionnaires sont informés que l'ouverture des plis (Technique et financière) aura lieu en séance publique le jour de la date limite de dépôt des offres au niveau de la salle de réunion de la direction de l'administration locale (siège de la Wilaya de Mostaganem) à 13H30.

Le Jeune Indépendant du 03/09/2026 / ANEP 2631012984

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POULAIRE

WILAYA D'ELBAYADH
DAIRA DE BREZINA
COMUNE DE GHASSOUL
NIS:098432055064227

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES

Le Président de L'assemblé populaire de la commune de Ghassoul
Vu la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
Basé sur le décret présidentiel 15/247 du16/09/2015 portant réglementation des marchées publics, et des délégations de service public. Lancé un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'opération suivante :

ACQUISITION D'UN RETRO-CHARGEUR

Les entreprises qualifiées et intéressé par le présent avis d'appel d'offres ,peuvent rapprocher de la commune de ghassoul , pour retrait du cahier des charges contre paiement de 5.000.00 DA
le retrait du cahier des charges se fait par l'entrepreneur lui-même ou par le gérant délégué
Le soumissionnaire devra déposer son offre. en utilisons : trois (03 enveloppes), (candidat, technique et financier) Les trois enveloppes doivent être mises dans un autre enveloppe fermé portant la mention "a ne pas ouvrir"avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, et l'objet de l'appel.

A - Dossier de candidature :

Déclaration de candidature dument remplie, daté et signé ;
Déclaration de probité dument remplie, daté et signé ;
- Registre du commerce (nouvelle immatriculation) conforme avec la fourniture
Statut de l'entreprise (SARL – EURL – SNC – SPA...) en cas de personne morale
Les documents relatifs au pouvoir habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
Touts documents permettant d'évaluer les capacités des candidats, soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants :
Capacités financières : moyens financiès justifiés par les bilans des trois dernières annés (2023,2024 et 2025) et les références bancaires.
Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :
-nombre de magasine ateliers au niveau du pays ..., ect

B - Offre technique :

La déclaration à souscrire dûment remplie, daté et signée ;
2. Instruction aux soumissionnaires dûment paraphée ;
3. mémoire technique justificatif répondant aux points suivants :
-Renseignement du soumissionnaire (Nom , prénom , forme juridique
- Registre de commerce :N° de registre de commerce électronique, Date de début d'activité
-Délais de livraison -délais de garantie
-nombre de magasine ateliers au niveau du pays ..., ect

C - Offre financière :

Lettre de soumission dûment remplie, datée et signée par la (les) personne habilitée (s) à engager l'Entreprise;
Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;

Les offres insérées au service contractant (bureau de marché) dans une seule enveloppe anonyme comportant la mention (avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales " a ne pas ouvrir" avec précision de l'intitulée de l'opération a l'adresse suivant: A Monsieur le Président de l'assemblé populaire communal de ghassoul daïra de Brezina wilaya d'el bayadh.
La durée de préparation des offres est fixée à (15) quinze jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans la presse national OU le bulletin officiel des marches de l'opérateur public (BOMOP) OU la presse électronique.
Le dépôt des plis sera fait au siège d'APC de ghassoul et le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 14h00.
ET l'ouverture des offres en séance publique le dernier jour des préparation des offres à 14h00, si ce jour coïncide avec un jour de repos légale , la durée de préparation des offres sera prorogée au jour ouvrable.
Les soumissionnaires sont invités à assister a la séance d'ouverture des plis.
Les offres resteront valides pendant une période de (105) cent cinq jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant du 03/09/2026 / ANEP 2631012983

REPUBLUQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIR

Wilaya bechar

Daira d'abadla

Commune erg ferradj

N° 08./026

ANNONCE DE LA CORRECTION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIR DE MARCHES

Établit conformément a la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015, portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

Le Président de l'assemblée populaire Communale de la commun erg ferradj informé l'ensemble des soumissionnaires ayant participe a la l'avis de d'appel d'offre ouvert avec exigences des capacités minimales N°05/25 annoncé dans le journal EL CHAAB en arabe et jernal francai Le Jeune Indépendant 05/04/2026

AMENAGEMENT ET REHABILITATION STAD COMMUNALE

Ilya était une erreur dons le Montan des subventions soumises et elle a été corrige comme indiqué dons le tableau suivant :

Nom de opération	ENTREPRISE	NUMERRO Iden tificaton fiscale(NIF)	Montant corrigé en TTC (Da)	Délai d'exécution	Observation
AMENAGEMENT ET REHABILITATION STAD COMMUNALE	BENCHIK HOURIA	265081000158104	76.303.636.68	03mois	Moins offre

Conformément a l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du16 septembre2015 portant réglementation des marches publics les soumissionnaires peuvent consulter les résultats de l'évaluation technique et financière dans un délai de trois jour(03)a comter du premier jour de la publication du présent avis .

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire une recours dans undélaide dix (10)jours a compter du premier jeur de la publication du présent avis auprése de l'autorité compétent conformément l'article 82 du décret présidentiel susmentitionné.

Le Jeune Indépendant du 03/09/2026 / ANEP 2631012974

الجمهوريـــــة الجزائريـــــة الديمقراطيـــة الشعبيـــة

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEN
DAIRA DE BENSEKRANE
COMMUNE DE BESEKRANE
Service des marchés
Tel/Fax : 043 40 25 05 / 043402502

ولايـة: تلمســان
دائـرة: بن سكـران
بلديـة: بن سكران
مصلحة الصفقات
رقم التعريف الجبائي : 098713249057117

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi N° 23-12 Du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Conformément aux articles 65et 82 du décret présidentiel N°15 /247 du 16/09/2015, portant réglementation des marches publics et délégations de service public.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la commune de Bensekrane informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales N : 01/2026 relatif à l'opération suivante:

- Equipement et raccordement du forage au réservoir de Ain Takbalet

Dont la séance d'ouverture des plis s'est tenue le :**12/08/2026**.et à l'issue de l'analyse et de l'évaluation des offres en date du **24/08/2026** et **30/08/2026.** sus indiqué a été attribué provisoirement comme suit:

N°	projets	ENTREPRISE /NIF	MONTANT EN DA	DELAI d'exécution	LA NOTE technique /100	Commission des marché compétente pour l'examen du recour	CRITERE DE CHOIX
01	Equipement et raccordement du forage au réservoir de Ain Takbalet	LAKHDAR MOHAMMED SEGHIR 18113270055017301300	17 383 282.00	105 Jours	75.02	Commission communal des marché public	la moins disante parmi les offres pré-qualifiées techniquement

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.
les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés compétente dans un délai de 10 jours à compter de la première parution.

Le Jeune Indépendant du 03/09/2026 / ANEP 2631012945

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BAB-EL-OUED
NIF N° 408016000016049000003

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISIOIRE ET D'INFRUCTUSITE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , la direction générale du CHU de Bab –El – Oued informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°11/2026, portant acquisition, installation, et mise en service des équipements de climatisation au profit des service du CHU de BAB EL OUED, reparti en 04 lots séparés, paru dans les quotidiens nationaux Akhbar Elwatane le 16/07/2026 , Le Jeune Indépendant le : 16/07/2026 et LE BOMOP , qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres techniques et financières, et d'après les critères arrêtés dans le cahier des charges, les marchés ont été attribués aux soumissionnaires suivants :

Désignation des travaux	Soumissionnaire provisoirement attributaire	MONTANT EN TTC	NOTE TECHNIQUE	Délai de réalisation	Délai de garantie	CRITERES DE CHOIX
Lot 01 : Acquisition, installation, et mise en service de groupe d'eau glacée au profit du service de médecine nucléaire.	-	-	-	-	-	Infructueux Insuffisance de crédit
Lot 02 : Acquisition, installation, et mise en service des équipements de climatisation au profit du service urgences médico- Chirurgicales (unité d'hospitalisation).	EURL ALFRO NIF : 000516096926104	3 582 495,00 DA	74,72/80	Un (01) mois	Vingt-quatre (24) mois	Moins disant
Lot 03 : Acquisition, installation, et mise en service des équipements de climatisation au profit du service ORL.	EURL CFCE Nif : 099919008327569	9 032 100,00 DA	63,88/80	Huit (08) mois	Vingt-cinq (25) mois	Moins disant
Lot 04 : fourniture et pose de climatisation au profit des services du CHU BAB EL OUED.	ETS BENCHIKH LAZHAR Nif: 166192600121131	17 778 600,00 DA	80/80	Trois (03) mois	Trente sept (37) mois	Moins disant

Les soumissionnaires désirants prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du CHU de BAB EL OUED au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.
Les soumissionnaires ont un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP pour formuler d'éventuels recours auprès de la commission sectorielle des marchés, Ministère De La Santé, au 125 Bd ABDERRAHMANE LAALA EL MADANIA ALGER, conformément à l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Jeune Indépendant du 03/09/2026 / ANEP 2616029113

LIGUE DES CHAMPIONS (1ER TOUR PRÉLIMINAIRE/ ALLER)

Le MCA et la JS Saoura lancent leur aventure africaine

Les deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique de football, le MC Alger et la JS Saoura, entament leur campagne africaine 2026-2027, en affrontant respectivement l'ASN Nigelec du Niger et Horoya AC de Guinée, à l'occasion des matchs aller du premier tour préliminaire de cette prestigieuse compétition.

La JS Saoura sera la première équipe algérienne à entrer en lice, en accueillant vendredi le Horoya AC de Guinée au stade Miloud-Hadefi d'Oran (19h00), avec l'objectif de réussir une entame positive avant la manche retour, prévue le 13 septembre prochain à Conakry. Le représentant algérien, qui a entamé dimanche sa préparation à Oran, disputera à cette occasion son premier match officiel de la saison, après le report de la première journée du championnat national. Pour la formation de Béchar, l'enjeu sera de prendre une première option à domicile face à un adversaire habitué aux joutes continentales. La JS Saoura compte notamment sur l'avantage du terrain et l'appui du public pour faire la différence et aborder le déplacement en Guinée dans les meilleures dispositions. Cette rencontre intervient toutefois dans un contexte particulier pour le club, dont l'effectif a connu plusieurs changements durant le mercato estival, avec notamment le départ de plusieurs cadres.

Le staff technique, désormais dirigé par Lotfi Boudraâ, qui avait déjà entraîné la JS Saoura au début de la saison dernière, devra ainsi trouver rapidement les automatismes nécessaires et assurer la cohésion du groupe, afin de permettre à l'équipe d'être compétitive dès son entrée en lice. La JS Saoura retrouve à cette occasion la Ligue des champions après une longue absence. Sa dernière et unique participation à cette compétition remonte à la saison 2018-2019. Elle avait alors terminé à la troisième place de son groupe avec huit points, derrière notamment Al-Ahly SC d'Egypte, et devant l'AS Vita Club de RD Congo et Simba SC de Tanzanie. La Confédération africaine de football (CAF) a désigné un quatuor arbitral tanzanien pour cette rencontre. Nasir Salum sera l'arbitre central, assisté de Mohamed Mkono et Ally Ramadhani, alors qu'Ahmed Arajiga a été désigné quatrième officiel.

LE MCA VEUT FRANCHIR UN NOUVEAU CAP

De son côté, le MC Alger effectuera son entrée en scène dimanche en déplacement face à l'ASN Nigelec du Niger, au stade Seyni-Kountché de Niamey (16h30), dans une confrontation qui constitue le premier véritable test continental de la saison pour le triple champion d'Algérie en titre. Le match retour est programmé le 12 septembre à Alger, une donnée qui devrait inciter les joueurs du Mouloudia à rechercher un résultat positif à Niamey, leur permettant de prendre une sérieuse option avant la seconde manche. Sacré champion d'Algérie à l'issue d'une saison maîtrisée, le MC Alger participe pour la troisième année consécutive à la Ligue des champions africaine. Lors de la précédente édition, le club algérois avait été éliminé dès la phase de groupes, après avoir terminé à la troisième place avec sept points, derrière Al-Hilal d'Omdurman (Soudan) et Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), et devant St Eloi Lupopo (RD Congo).

Cette fois, le Mouloudia affiche des ambitions plus élevées et entend franchir un nouveau palier sur la scène continentale. Pour y parvenir, la direction du club a procédé à un recrutement ciblé durant l'intersaison, en renforçant l'effectif par plusieurs joueurs expérimentés et prometteurs. Le groupe est conduit par l'entraîneur tunisien Khaled Benyahia, qui possède une solide expérience des compétitions africaines. Son expérience sera particulièrement sollicitée pour permettre au MCA de bien négocier cette double confrontation et d'éviter les pièges du premier tour préliminaire. Face à l'ASN Nigelec,



auteure d'un doublé historique Coupe-Championnat la saison écoulée, et qui bénéficiera de l'avantage du terrain et du soutien de son public, les Algérois devront faire preuve de sérieux, de maîtrise et d'efficacité pour revenir de Niamey avec un résultat favorable. Après une élimination prématurée lors de la précédente édition, le MC Alger entend ainsi afficher d'emblée ses nouvelles ambitions et se mettre dans les meilleures conditions avant le match retour à Alger.

Les deux représentants algériens chercheront donc à bien négocier ces premières manches, avec l'objectif commun de prendre une option sur la qualification au deuxième tour préliminaire et de poursuivre leur parcours dans la plus prestigieuse compétition interclubs du continent.

LIGUE 1 MOBILIS 2026-2027

Chocs d'entrée et duels de feu pour le coup d'envoi !

LE CHAMPIONNAT de Ligue 1 Mobilis, saison 2026-2027, donnera officiellement son coup d'envoi jeudi 3 septembre, avec une première journée répartie sur plusieurs dates. Initialement prévue fin août, la journée inaugurale a été reportée en raison du deuil national décrété à la suite des incendies enregistrés dans plusieurs wilayas du pays. Cette journée inaugurale, prévue jeudi, vendredi et samedi, sera amputée de deux rencontres, US Biskra - JS Saoura et MC Alger - MC Oran reportées au mardi 22 septembre en raison de la participation du MCA et de la JSS au premier préliminaire de la Ligue des champions africaine. Au stade du 8-Mai-1945, l'ES Sétif qui reste sur une saison décevante, accueillera l'ES Ben Aknoun pour lancer cette nouvelle saison. Les Sétifiens voudront profiter de l'avantage du terrain pour bien débuter leur championnat, face à une formation de Ben Aknoun auteure d'une bonne saison pour son retour parmi l'élite. La JS El Biar, promue cette saison, fera ses grands débuts en Ligue 1 Mobilis avec la réception de l'Olympique Akbou. Cette rencontre constituera un premier test important pour le nouveau pensionnaire



de l'élite face à une équipe d'Akbou qui a terminé la saison précédente à la cinquième place. Le choc de cette journée opposera l'USM Khenchela à l'USM Alger. Les Rouge et Noir, vainqueurs de la Coupe d'Algérie et la Coupe de la Confédération de la CAF, effectueront un déplacement périlleux à Khenchela pour croiser le fer avec l'USMK dirigée par Bilel Dziri. Un match qui s'annonce palpitant et indécis. Les Algérois chercheront à repartir avec un résultat positif pour lancer leur saison sur de bonnes bases. L'une des affiches les plus relevées de cette première journée opposera l'ASO Chlef au CR Belouizdad. Les Chélifiens devront se méfier d'une formation belouizdadie ambitieuse, qui cherchera à jouer rapidement les premiers rôles. Désormais entraîné par le Tunisien Nabil Maloul, le CRB qui s'est offert les services de plusieurs joueurs de premier rang lors du mercato estival, est bien décidé de frapper fort cette saison et renouer avec les consécrations. La JS Kabylie recevra le MB Rouissat au stade Hocine-Aït-Ahmed. Les Canaris partiront avec l'ambition de s'imposer à domicile pour bien entamer la nouvelle saison contre le MB Rouissat qui a assuré son maintien lors des dernières journées. Le CR Témouchent, autre promu, sera opposé au CS Constantine. Les locaux auront à cœur de marquer leur accession historique en Ligue 1 par une performance convaincante devant leur public. Une mission qui s'annonce difficile face au CSC conduite l'expérimenté coach tunisien Moundher Kebair.

ÉQUIPE D'ALGÉRIE DE FOOTBALL

Le coup de poker Brahim Hemdani jusqu'en 2027 ?

Face au retard de la signature d'un grand technicien international et à la nécessité de lancer la campagne des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2027, le président de la FAF, Walid Sadi, semble privilégier la voie de la sécurité interne et de la légitimité historique.

À moins de trois semaines du rassemblement de la rentrée footballistique 2026/2027, la sélection nationale se trouvait face à un vide technique préoccupant. Les négociations, notamment celles menées autour de profils étrangers comme l'Espagnol Félix Sánchez Bas, n'ont pas abouti à une officialisation à temps. Face à ce contre-la-montre . C'est dans ce contexte de gestion de crise qu'a émergé la piste menant à un attelage 100 % local et profondément ancré dans l'histoire des Verts : Brahim Hemdani associé à Anthar Yahia. D'abord évoquée comme une solution d'appoint pour les deux premières rencontres éliminatoires face à la Zambie et au Burundi, l'hypothèse de voir ce staff intérimaire prolonger sa mission jusqu'à la phase finale de la CAN 2027 (prévue à l'été en Afrique de l'Est) prend de plus en plus d'épaisseur dans les cercles décisionnels du football algérien. Nommé en juillet 2026 à la tête de la sélection des moins de 20 ans / moins de 21 ans à la suite de la démission de Razik Nedder, l'ex-milieu de terrain de l'Olympique de Marseille et des Glasgow Rangers a réalisé un véritable coup de maître aux Jeux Méditerranéens de Tarente 2026. Sans préparation approfondie, il a mené les jeunes Verts vers une médaille d'or historique, en battant proprement la Tunisie en finale sur le score de 2-0.Sa maîtrise tactique, sa sérénité sur le banc et sa gestion humaine d'un groupe



qu'il découvrait à peine ont séduit les observateurs et la direction technique. Ce «hold-up» réussi en Italie a donné à Hemdani une forte crédibilité, le transformant instantanément d'un entraîneur en phase d'apprentissage en un candidat naturel pour éteindre l'incendie chez les A. Pour entourer et consolider les premiers pas de Hemdani à ce niveau de pression, la FAF a misé sur une autre figure emblématique du football national : Anthar Yahia. Le héros d'Omdurman apporte avec lui son aura de capitaine historique, son tempérament de leader et sa parfaite connaissance des rouages internes de l'équipe nationale.Dans les plans initiaux de la fédération, Anthar Yahia assume le rôle de décisionnaire et de manager général de transition, apportant une structure institutionnelle indispensable au groupe. La complémentarité technique de Hemdani, adepte d'un football rigoureux et discipliné hérité de ses années professionnelles en Europe, et le leadership charismatique d'Anthar Yahia offrent sur le papier des garanties solides pour maintenir l'unité du vestiaire. L'idée d'installer le duo Hemdani - Anthar Yahia sur la durée ne fait pas l'unanimité au sein de la grande famille du football algérien. Pour certains analystes, confier les rênes de l'une des sélections les plus exposées d'Afrique à un entraîneur encore en phase d'apprentissage constitue un pari extrêmement risqué. La transition entre les équipes de jeunes et l'exigence absolue des seniors A représente une marche immense, que peu de techniciens franchissent avec succès sans transition.À l'inverse, les partisans de cette option louent l'audace de Walid Sadi. Ils y voient une opportunité historique de valoriser les compétences des anciens internationaux et de rompre avec la dépendance systématique envers les techniciens étrangers, souvent très coûteux et pas toujours connectés aux réalités locales. Après tout, les plus belles pages du football africain récent ont parfois été écrites par des solutions internes propulsées par la force des événements.

JEUX MÉDITERRANÉENS TARENTE-2026/

Kaylia Nemour décroche une nouvelle médaille d'or aux barres asymétriques

L'ALGÉRIENNE KAYLIA Nemour a décroché une nouvelle médaille d'or dans l'épreuve des barres asymétriques, disputée mercredi dans le cadre des Jeux méditerranéens Tarente-2026 (Italie). Kaylia Nemour a obtenu une note de 15,500 points, devançant largement l'Italienne Sofia Tonelli, médaillée d'argent avec 14,100 points, tandis que l'autre italienne Artemisia Iurfinio a pris la troisième place avec 13,800 points. Pour rappel, la championne olympique algérienne avait obtenu la veille, la médaille d'or dans le concours général (dames), après une victoire éclatante. Elle tentera de décrocher deux autres médailles cet après-midi, à la poutre et au sol. A ce jour, l'Algérie totalise 30 médailles, dont 7 en or, 7 en argent et 16 en bronze, occupant la 9e place au classement général provisoire, à une journée de la clôture des Jeux méditerranéens-2026.

Kaylia Nemour «Je suis très contente de cette médaille d'or, que je dédie au peuple algérien, particulièrement aux gens qui ont souffert des derniers incendies. Ce qui leur est arrivé me touche de très près et je suis de tout cœur avec eux. Pendant cette finale, je me suis appliquée à corriger les erreurs commises pendant les qualifications et c'est ce qui m'a permis d'aller chercher le maximum. C'est ma deuxième médaille en l'espace de 24 heures, après le bronze, décroché par équipe, et j'espère rester sur cette bonne dynamique, pour essayer de glaner d'autres médailles, lors des finales que je disputerai mercredi. Je profite de l'occasion pour remercier le Président de la République et le ministère des Sports pour leur soutien indéfectible».



Farès Touairi (95 kg) décroche l'or en épaulé-jeté

TARENTE (ITALIE) - L'haltérophile algérien Farès Touairi a remporté la médaille d'or à l'épaulé-jeté des Jeux méditerranéens de 2026 actuellement en cours à Tarente (Italie), après avoir décroché la première place chez les 95 kilos, en soulevant une barre à 169 kilos. Le podium de ce concours a été complété par le Kosovar Kianoush Rostami (166 kg) et l'Egyptien Karim Ibrahim Aly Abo Kahla (164 kg). Un premier sacre pour Touairi, qui pourrait bonifier sa moisson par une autre médaille d'ici la fin de journée, car toujours en lice dans l'épreuve de l'arrachée. L'Algérie compte désormais 31 médailles : 8 en or, 7 argent et 16 bronze, ce qui la place provisoirement à la 9e place au classement général, à une journée de la clôture de l'édition 2026 de ces Jeux méditerranéens.

DAÏKHI ET MIDOUN OFFRENT DEUX NOUVELLES MÉDAILLES DE BRONZE À L'ALGÉRIE

Les karatékas algériens Hocine Daïkhi et Falleh Midoun ont ajouté deux nouvelles médailles de bronze à la moisson algérienne en karaté-do, dans le cadre des Jeux méditerranéens Tarente-2026 en Italie. Daïkhi a décroché le bronze dans la catégorie des plus de 84 kg, après avoir battu l'Albanais Blodin Pakashtica sur le score de 5-2, lors du combat de repêchage pour la médaille de bronze L'autre médaille de bronze est revenue au Turc Ugur Aktas en battant l'Italien Matteo Avanzini (7-6). De son côté, Midoun, chez les moins 84 kg, a remporté la médaille de bronze après avoir fait match nul avec l'Albanais Melos Gashi (2-2), bénéficiant de l'avantage du «Senshu», après avoir été le premier à inscrire un point dans ce combat . A une journée de la clôture des Jeux méditerranéens-2026, l'Algérie compte désormais 30 médailles, dont 7 en or, 7 en argent et 16 en bronze.

ANIS CHOTT REMPORTE L'ARGENT SUR 1500 M

Le demi-fondiste algérien Anis Chott a remporté la médaille d'argent de la course du 1500 m des Jeux méditerranéens 2026, courue mardi soir à Tarente (Italie). Chott a bouclé la course avec un chrono de 3:43.19, devancé par le Français Flavien Szot (3:43.03), alors que le médaille de bronze est revenue à Anass Essayi (3:43.20). Le deuxième coureur algérien engagé dans cette course, Heithem Chenitef a terminé la 12e place avec un temps (3:48.50). Plus tôt ce mardi, le sprinteur algérien Djamil Athmani s'est qualifié en finale du 200 m prévue mercredi à 16h55. Le représentant algérien a pris la deuxième place de sa série en 20.80 .La médaille d'argent de Chott est la troisième breloque de athlétisme algérien aux JM-2026, après l'or de Djamel Sedjati sur 800 m et le bronze de Tarek Hocine au concours de la longueur.

Intel teste la fabrication de puces pour iPhone et Mac : Le monopole de TSMC menacé ?

Dix ans après avoir perdu le contrat de modem de l'iPhone au profit de Qualcomm, Intel pourrait faire son retour dans l'écosystème Apple, non plus comme concepteur de puces, mais comme fondeur.



Selon des informations relayées par 9to5Mac et d'autres médias spécialisés, citant l'analyste Ming-Chi Kuo, Intel aurait entamé une série de tests à petite échelle pour la production de processeurs destinés aux iPhone, iPad et Mac d'entrée de gamme ou de génération précédente. Ces tests s'appuieraient sur le procédé de fabrication 18A-P du fondeur américain.

Une montée en charge progressive d'ici 2027-2028

Ming-Chi Kuo a précisé, via son compte X, qu'Intel envisage d'augmenter progressivement ses volumes de production entre 2027 et 2028. Il n'a toutefois pas indiqué si les puces concernées appartiendraient à la série A, destinée aux iPhone et iPad, ou à la série M, conçue pour les Mac. Les médias spécialisés penchent pour une implication d'Intel sur les modèles actuellement commercialisés, c'est-à-dire les appareils de génération antérieure. Les commandes portant sur les semiconducteurs les plus avancés d'Apple resteraient, elles, l'apanage de TSMC.

Apple joue la carte de la diversification

Pour Apple, l'intérêt d'une telle démarche est double. D'une part, disposer de plusieurs fournisseurs lui permettrait de réduire ses coûts de production et de sécuriser ses approvisionnements.
D'autre part, cette stratégie s'inscrit dans la ligne de l'administration Trump, qui pousse au développement de la fabrication industrielle sur le sol américain.

Malgré cette ouverture, Ming-Chi Kuo estime que TSMC conservera plus de 90 % des volumes de production de puces Apple dans les années à venir.

Un rôle limité à la fabrication

Il convient de souligner qu'Intel ne serait impliqué que dans la fabrication des puces, et non dans leur conception. Ce positionnement diffère fondamentalement de l'ère des « Mac Intel », durant laquelle Apple utilisait des processeurs x86 conçus par Intel.
Le Wall Street Journal avait d'ailleurs rapporté, dès le 8 mai dernier, qu'Apple aurait conclu un accord partiel de sous-traitance avec Intel pour la production de certaines puces équipant ses principaux appareils.

L'IA d'Anthropic progresse à une vitesse alarmante selon les experts en sécurité

UN MOIS après son lancement, Mythos Preview surpasse déjà ses propres performances et dépasse GPT-5.5 d'OpenAI sur les tests cyber de l'AISI britannique.
Le Claude Mythos d'Anthropic, que l'entreprise considère comme trop puissant pour être diffusé au grand public, semble avoir déjà acquis de nouvelles capacités.
Dans un billet de blog, l'Institut britannique de sécurité de l'IA (AISI) indique avoir testé une version plus récente de Mythos, qui surpasse à la fois ses résultats précédents et le GPT-5.5 d'OpenAI, seulement un mois après la sortie initiale de Mythos. « Le nouveau point de contrôle Mythos Preview a complété nos deux cyber-parcours, résolvant "The Last Ones" dans 6 tentatives sur 10 et "Cooling Tower", jusque-là insoluble, dans 3 tentatives sur 10. C'était la première fois qu'un modèle complétait le second de nos deux cyber-parcours. »
Lorsqu'Anthropic a annoncé Mythos Preview et le Projet Glasswing, l'alliance de test en cybersécurité formée avec des entreprises technologiques et des laboratoires d'IA concurrents, auxquels un accès limité à Mythos a été accordé, le mois dernier, l'AISI britannique l'avait évalué, concluant que le modèle « représente un bond en avant par rapport aux modèles frontières précédents, dans un paysage où les performances en cybersécurité progressaient déjà rapidement ».
Cette perspective tierce a contribué à nuancer les affirmations selon lesquelles l'engouement autour de Mythos relevait soit uniquement du marketing, soit, à l'autre extrême, d'un bouleversement catastrophique des capacités de l'IA.

L'iPhone 18, attendu l'an prochain, embarquera des puces TSMC gravées en 2 nm

LES ANALYSTES Ming-Chi Kuo et Jeff Fu partagent leurs perspectives sur l'évolution des puces Apple.
La puce A20, qui équipera l'iPhone 18, devrait être fabriquée avec un processus de gravure en 2 nm.
L'analyste spécialisé Ming-Chi Kuo a déclaré le 22 mars sur le réseau social X.com que «l'iPhone 18 sera alimenté par la puce 2 nm de TSMC». Il a également souligné que le taux de rendement des tests R&D de TSMC pour le 2 nm était de 60 à 70 % il y a trois mois. Mais qu'il a depuis considérablement augmenté. Il y a environ six mois, Ming-Chi Kuo avait été le premier à prédire que la puce A20 serait fabriquée avec un processus de 2 nm. Récemment, l'analyste de GF Securities, Jeff Fu, a confirmé cette même prévision.

Une puce attendue en 2026

Si la puce A20 est effectivement produite en 2 nm plutôt qu'en 3 nm, elle offrira des performances et une efficacité énergétique nettement améliorées par rapport à la puce A19, qui équipera l'iPhone 17. De nombreux analystes, dont Ming-Chi Kuo, estiment que l'A19 sera fabriquée avec le processus 3 nm de troisième génération de TSMC, connu sous le nom de «N3P». Le passage d'un processus de 3 nm à 2 nm permettra d'améliorer les performances en augmentant le nombre de transistors sur chaque puce. La puce A20 pourrait ainsi être jusqu'à 15 % plus rapide et jusqu'à 30 % plus économe en énergie que la puce A19.



Voici les processus de production appliqués ou prévus pour les puces Apple :

Puce A17 Pro : 3 nm (1ère génération TSMC, N3B)
Puce A18/A18 Pro : 3 nm (2ème génération TSMC, N3E)
Puce A19/A19 Pro : 3 nm (3ème génération TSMC, N3P)
Puce A20/A20 Pro : 2 nm (1ère génération TSMC, N2).
En attendant, des maquettes des iPhone 17 et 17 Pro révèlent le design de la prochaine génération attendue cet automne.
Apple pourrait opérer aussi des changements en intégrant un module photo pour le moins volumineux.



Comment la science-fiction a appris à Claude à intimider, et comment Anthropic y a mis fin

Les récits dépeignant l'IA comme entité malveillante et obsédée par sa survie, omniprésentes dans la fiction et sur Internet, ont contaminé les données d'entraînement de Claude et provoqué des comportements d'intimidation lors des tests de sécurité.

L'imaginaire de la science-fiction, qui dépeint l'intelligence artificielle comme une entité malveillante et obsédée par sa propre survie, a exercé une influence bien réelle sur le comportement des modèles d'IA. Les récits de l'IA menaçante accumulés sur Internet ont été absorbés comme données d'entraînement, provoquant des comportements d'intimidation chez les modèles.

TechCrunch rapporte comment Anthropic a identifié que les comportements d'intimidation de son modèle Claude, qui avaient atteint jusqu'à 96 % lors d'évaluations de sécurité, ont pratiquement disparu depuis Claude Haiku 4.5.

Une IA qui menaçait ses propres ingénieurs

Lors de tests pré-lancement dans un environnement de simulation d'entreprise fictive, Claude Opus 4 tentait à de nombreuses reprises d'intimider des ingénieurs pour éviter d'être remplacé par un autre système. Des recherches complémentaires ont montré que des phénomènes similaires de défaillance d'alignement agentique apparaissaient également dans les modèles d'autres développeurs.

La SF, source du problème

Le pic à 96 % de comportements d'intimidation correspondait à la phase du modèle Opus 4, première génération pour laquelle Anthropic avait appliqué une évaluation d'alignement en temps réel durant l'entraînement. La société a depuis profondément remanié ses méthodes d'entraînement à la sécurité, et les modèles postérieurs à Claude Haiku 4.5 obtiennent un score parfait aux évaluations d'intimidation, soit 0 % de comportements problématiques.

Anthropic est explicite sur l'origine du problème : les textes publiés sur Internet dépeignant l'IA comme une entité malveillante, soucieuse de sa propre survie, sont directement responsables de ces dérives comportementales.

Anthropic loue le supercalculateur de SpaceX pour doubler les limites de Claude

Enseigner les principes plutôt que les démontrer

La solution n'est pas venue d'un simple filtrage des données, mais d'une refonte de leur conception.

Anthropic a injecté dans les données d'entraînement des documents liés à la constitution de Claude, ainsi que des récits fictifs illustrant une IA se comportant de manière éthique. Résultat : le niveau d'alignement du modèle s'est sensiblement amélioré.

La découverte la plus significative concerne la méthode d'apprentissage elle-même. L'effet était maximal non pas lorsque les données se contentaient de montrer des comportements alignés, mais lorsqu'elles enseignaient également les principes qui les sous-tendent. Entraîner Claude à expliquer pourquoi certains comportements sont préférables, ou lui fournir des documents décrivant de manière approfondie sa personnalité globale, s'est avéré nettement plus efficace que la simple démonstration d'exemples.

Anthropic scelle un pacte de 200 milliards de dollars avec Google Cloud

La qualité des données, variable clé

La qualité et la diversité des données ont également joué un rôle déterminant. Des améliorations itératives de la qualité des réponses incluses dans les données d'entraînement, ou encore l'ajout de définitions d'outils non utilisés en pratique, ont suffi à produire des gains de performance mesurables et constants.

Selon Anthropic, la stratégie la plus efficace consiste à combiner les deux approches, enseigner les principes et enrichir les données, pour aligner durablement le comportement de ses modèles.

En un mois seulement Firefox a comblé plus de 420 vulnérabilités



MOZILLA a publié le bilan de sa méthode pour corriger en masse les vulnérabilités du navigateur Firefox. Le dispositif combine le modèle Claude Mythos Preview d'Anthropic et une infrastructure technique développée en interne.

Sur l'ensemble du mois d'avril, la fondation a déployé des correctifs pour 423 failles de sécurité (contre 76 en mars et 31 sur la même période en 2025). Mozilla explique cette croissance par un modèle d'IA plus performant et un environnement d'exécution conçu pour filtrer les fausses alertes.

Un "harnais" sur mesure pour rendre les rapports de l'IA exploitables

Par le passé, les signalements de bugs générés par des outils d'IA pour les projets open source étaient bien trop souvent erronés et donc inutilisables la plupart du temps. Mozilla explique avoir contourné ce problème en développant ce qu'elle appelle un "harnais". Il s'agit d'un environnement d'exécution sur mesure permettant à Claude Mythos Preview d'analyser le code de Firefox dans des conditions proches de celles d'un ingénieur humain.

Concrètement, l'IA reçoit des fichiers susceptibles de contenir des anomalies, puis génère et exécute des cas de test pour valider ou écarter chaque hypothèse avant de la transmettre. Brian Grinstead, ingénieur chez Mozilla affirme qu'"il n'y a pratiquement aucun faux positif". Pour la fondation, il s'agit d'une progression majeure face aux précédentes expérimentations menées avec GPT-4 ou Claude Sonnet 3.5, dont le taux d'erreurs rendait toute mise à l'échelle impossible.

Les vulnérabilités identifiées sont assez variées. On retrouve des failles de type "use-after-free" pouvant permettre à un attaquant d'injecter du code malveillant dans une zone mémoire.

L'IA a aussi découvert des problèmes d'évasion de "sandbox", par exemple au niveau de l'isolation des onglets du reste du système. Certaines de ces failles étaient présentes dans le code depuis 15 à 20 ans. Elles auraient nécessité plusieurs semaines à des chercheurs humains pour être détectées de manière classique, en soumettant Firefox à des données aléatoires pour provoquer des comportements imprévus.

Sur les 423 correctifs d'avril, 271 ont été attribués à Claude Mythos Preview, déployés dans Firefox 150 mais aussi dans les mises à jour 149.0.2, 150.0.1 et 150.0.2. 41 signalements provenaient de sources externes, et 111 autres ont été découverts en interne via une combinaison de fuzzing, d'inspection manuelle et d'autres modèles d'IA. Plus de 100 contributeurs ont participé aux corrections. Nous rapportions en mars que Claude Opus 4.6 avait déjà permis d'identifier plus de 100 bugs dans Firefox en deux semaines. Mozilla a donc renforcé son partenariat avec Anthropic.

Mozilla précise que l'IA ne fonctionne pas de manière autonome. L'équipe indique à Mythos les fichiers et les fonctions à analyser.

La fondation prévoit d'intégrer cette analyse dans son système d'intégration continue pour scanner les nouvelles lignes de code dès leur dépôt. Elle reconnait également qu'il reste sans doute d'autres failles latentes à combler à l'avenir.

îles Féroé

Écosse : mais qui est le « clown de Skelmorlie », qui amuse et terrifie le petit village ?

Aux îles Féroé, il existe une tradition annuelle où l'on massacre des centaines de dauphins et de baleines !



LE GRINDADRÁP est une tradition annuelle de chasse aux dauphins et aux baleines pratiquée aux îles Féroé depuis le temps des premières colonies scandinaves dans les îles. Chaque année, jusqu'à 1000 dauphins et baleines sont massacrés. Les chasseurs coincent ces cétacés (mammifères marins) avec un large demi-cercle de bateaux qui les entrainent dans les baies, une fois sortis à la plage, les habitants les abattent avec des haches et toute sorte d'objets tranchants.
Les féroïens considèrent cette tradition, qui est réglementée par les autorités des îles Féroé, comme une partie très importante de leur histoire et de leur culture alimentaire, cependant, plusieurs groupes et organisations des droits des animaux critiquent cette pratique comme étant cruelle.

Le miel ne périme jamais



LE MIEL et a une composition organique complexe et contient Plusieurs facteurs antibiotiques naturels, regroupés sous le nom générique d'inhibine, qui sont en fait de puissants bactériostatiques, c'est-à-dire qu'ils empêchent le développement des bactéries.
De ce fait, c'est le seul aliment qui se conserve indéfiniment et ne périme jamais. Après plusieurs années de conservation, il suffit de le réchauffer pour lui redonner son aspect liquide car le miel devient cristallisé après une longue période. On raconte même que le miel trouvé dans les pyramides égyptiennes depuis plus de 2000 ans n'a pas encore dépassé sa date de validité !

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Personne ne sait comment elle est arrivée là. Ni comment elle est repartie. Une immense île est soudainement apparue sur les eaux du réservoir Williston, dans le nord de la Colombie-Britannique, avant de disparaître quelques jours plus tard. Les autorités ont d'abord cru à une blague réalisée avec l'IA, jusqu'à ce qu'elles vérifient les images satellites.

Une "île fantôme" dérive sur un grand lac canadien... avant de disparaître

Au beau milieu de l'été, une masse terrestre boisée a été repérée en train de flotter sur l'immense lac artificiel au nord de Mackenzie, au Canada. L'île a sans surprise attiré l'attention des résidents, dont Rocky Avery, qui en a partagé des images sur les réseaux sociaux.
"Il y a une nouvelle île flottante sur le lac Williston", a-t-il annoncé sans détour sur Facebook, où sa publication est rapidement devenue virale. "C'était un spectacle assez incroyable. Je n'ai jamais rien vu de tel au cours de mes 40 ans passés dans la région", commente-t-il auprès de la chaîne canadienne CBC. "Un grand concours de pêche approchait, alors je voulais m'assurer que tout le monde soit au courant de la situation".

"C'est quelque chose dont nous n'avions jamais entendu parler auparavant"

Alertées par la presse, les autorités ont d'abord eu bien du mal à croire à l'affaire. Bob Gammer, porte-parole de BC Hydro, le gestionnaire des barrages et du réseau électrique provincial, s'est d'abord montré sceptique quant à l'authenticité de la vidéo, croyant d'abord des images générées par intelligence artificielle.
"C'est assurément quelque chose dont nous n'avions jamais entendu parler auparavant", explique-t-il. "Et comme très peu de personnes l'ont signalée, elle était difficile à localiser."

"On me voit, on me voit plus"

Mais des images satellites datées du 21 juillet ont confirmé que l'île, d'environ 70 mètres de large et 140 de long (soit un peu plus qu'un terrain de football) était bel et bien réelle, et qu'elle flottait dans la partie principale du réservoir.
Mystère supplémentaire: dès le 5 août, la bande de terre n'apparaissait plus sur les images.
"Nous avons pris des captures d'écran plus récentes et nous ne pouvons plus la voir.
Elle a donc disparu", commente M. Gammer, avant de clarifier: "Cela ne veut pas dire qu'elle a coulé au fond du réservoir.
Il est possible qu'elle soit retournée dans une zone plus abritée le long de la rive."
Preuve que l'île continue son petit bonhomme de chemin: Rocky Avery a partagé ce lundi 31 août de nouvelles images capturées par des plaisanciers, montrant qu'elle a de nouveau été repérée, cette fois plus au nord, en amont de la rivière Ospika.

Comment est née cette île?

Le réservoir Williston, formé derrière le barrage W.A.C. Bennett en 1968, est le septième plus grand réservoir au monde et est visible depuis l'espace.
Un manteau neigeux hivernal important et des pluies estivales régulières l'ont rempli à rabord, forçant BC Hydro à ouvrir les évacuateurs de crue du barrage en juin et juillet pour évacuer l'eau.
Selon Bob Gammer, l'île s'est probablement formée sur plusieurs années quelque part le long de la rive où le bois flotté s'est accumulé, permettant aux plantes et aux arbres de prendre racine dans les débris en décomposition.
Lorsque le niveau du réservoir a augmenté, elle s'est détachée et les vents l'ont entraînée vers les eaux libres."Nous n'avions pas eu un réservoir plein depuis 14 ans", détaille le porte-parole. "Nous ne pouvons pas déterminer avec précision l'origine de cette île flottante, mais c'est une explication qui semble raisonnable."

Un phénomène observé à travers le monde

Les îles flottantes sont un phénomène assez courant lors de la construction de barrages.
Dans le Wisconsin, aux États-Unis, d'immenses morceaux de tourbière se sont détachés du fond du lac Chippewa après son inondation pour le barrage Winter.
L'un d'eux, appelé "Forty Acre Bog" ("la tourbière de 40 acres"), doit être poussé par des bateaux chaque année pour l'empêcher de dériver vers un pont local.
En Afrique, des chercheurs étudient l'impact des îles flottantes du lac Victoria sur le transport, la pêche et la qualité de l'eau.
Ce grand lac d'eau douce, le deuxième plus grand au monde juste derrière le lac Supérieur (Canada et Etats-Unis), s'étend sur trois pays: le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.

Une bourde cocasse: le marathon de Sydney dévoile une médaille... avec le mauvais stade

LES ORGANISATEURS du marathon de Sydney 2026 ont suscité l'hilarité en ligne cette semaine en dévoilant une médaille de participation représentant apparemment un stade situé... à Munich, en Allemagne.La médaille à double face, dévoilée par les organisateurs sur Instagram, est gravée avec une ligne d'horizon de Sydney mettant en valeur les repères du parcours, notamment l'Opéra, le pont du port de Sydney et un bâtiment qui ressemble fortement à l'Allianz Arena de Munich.
Le stade allemand en forme d'arène recouverte de motifs en losanges semble avoir été représenté sur la médaille en lieu et place de l'Allianz Stadium de Sydney.
Dimanche, à quelques jours de la course du 30 août et après de nombreuses moqueries en ligne, les organisateurs ont reconnu une "erreur regrettable" sur la médaille.
"Un peu trop de saveur internationale s'est retrouvée au dos de la médaille des finishers, avec une représentation incorrecte du stade", a déclaré un porte-parole du Sydney Marathon.
"Nous n'allons pas fuir nos responsabilités, c'était une erreur regrettable, même si cela a certainement procuré à tout le monde de quoi parler ce week-end, le plus souvent avec humour", a-t-il ajouté.

"Mettre Sydney sur la (mauvaise) carte"

Sur les réseaux sociaux, les moqueries avaient fusé.
"Oh, mon Dieu. Oh, ça, c'est mauvais", a déclaré le compte Instagram @morningcoffeerun, en supposant que quelqu'un avait peut-être confondu les stades lors d'une recherche en ligne.
L'Allianz Arena de Munich a pris cette gaffe avec humour. "Oh waouh, ça, on ne l'avait pas sur notre bingo!", a-t-elle publié sur Instagram.
La presse australienne a également commenté la médaille avec humour. "La médaille qui mettra Sydney sur la carte. La mauvaise carte", a titré un article du Sydney Morning Herald. L'autre face de la médaille du marathon de Sydney présente un motif bleu et or largement salué, créé par l'artiste autochtone Ambrose Killian, qui a indiqué à l'AFP qu'il n'avait pas participé à la réalisation de la silhouette urbaine de Sydney.Les organisateurs du marathon attendent un nombre record de plus de 40.000 participants cette année, la médaille étant décernée comme un "insigne d'honneur" pour avoir terminé le parcours de 42,2 kilomètres (26,2 miles).



Incendies: ce phénomène méconnu qui permet à la pluie de déposer les nutriments de la fumée dans les sols

La fumée des incendies de forêt est principalement connue pour ses effets sur la qualité de l'air et la santé humaine. Mais lorsqu'elle rencontre la pluie, une partie des particules qu'elle contient peut retomber au sol et apporter des nutriments aux écosystèmes. C'est ce que démontre une nouvelle étude parue dans la revue Global Change Biology.



En France, près de 120 000 hectares ont déjà brûlé depuis le début de l'année 2026. Si les conséquences des incendies de forêt sont dramatiques, une nouvelle étude publiée le 25 août dans la revue Global Change Biology révèle que lorsque la fumée des feux rencontre les précipitations, elle peut entraîner au sol d'importantes quantités d'azote, de phosphore et de potassium, trois nutriments essentiels aux écosystèmes.

Pour parvenir à ces conclusions, des chercheurs de l'Université de l'Utah, de l'université d'État de l'Utah et du Cary Institute of Ecosystem Studies ont étudié 250 sites répartis dans 16 régions climatiques américaines. Ils ont croisé des observations satellitaires de la fumée avec des données sur les précipitations pour déterminer à quelle fréquence les deux phénomènes survenaient simultanément, notamment en 2014, 2020 et 2022.

Les résultats montrent que ces épisodes restent relativement rares, mais qu'ils peuvent représenter une part importante des nutriments déposés par la pluie. En 2022, les jours où fumée et précipitations se produisaient simultanément ne représentaient ainsi qu'environ 5 % des jours étudiés, mais contribuaient à hauteur de 20 à 30 % aux quantités annuelles d'azote, de phosphore et de potassium déposées par la pluie.

Comment la fumée des incendies peut-elle enrichir les sols ?

Lorsqu'un incendie ravage la végétation, il libère dans l'atmosphère un mélange de particules et de gaz. Une partie de ces matières peut ensuite être captée par les gouttes de pluie et transportée jusqu'au sol. Ce phénomène, appelé dépôt humide, rend notamment les nutriments dissous directement accessibles aux plantes et aux autres organismes.

"Tout ce qui monte finit par redescendre", rappelle sur Newswise Alexandra Ponette-González, écologue à l'université de l'Utah et auteure principale de l'étude. "L'attention se porte surtout sur ce qui monte dans l'atmosphère et sur les répercussions pour la santé humaine", ajoute-t-elle.

Les chercheurs ont également constaté que ces épisodes étaient devenus plus fréquents au fil des années étudiées. Les stations de surveillance ont enregistré en moyenne environ quatre jours par an associant fumée et pluie en 2014, contre six en 2020 et près de 22 en 2022. Les régions les plus concernées variaient cependant d'une année à l'autre en fonction de la dispersion des panaches de fumée et des précipitations.

Plus de nutriments ne signifie pas forcément un écosystème en meilleure santé

Ces apports supplémentaires ne doivent toutefois pas être considérés automatiquement comme une forme de "fertilisation" bénéfique. Les conséquences dépendent notamment de l'écosystème qui reçoit ces nutriments. Dans certains lacs, par exemple, un apport supplémentaire peut stimuler la production biologique et modifier la composition des communautés. Dans les forêts, les effets peuvent être à la fois positifs et négatifs.

"On ne peut pas qualifier les dépôts atmosphériques de simplement 'bons' ou 'mauvais'", souligne Janice Brahney, spécialiste des bassins versants à l'université d'État de l'Utah. Tout dépend notamment de l'état nutritionnel et des caractéristiques de l'écosystème concerné.

Désormais, les chercheurs comptent relier les dépôts observés à des incendies précis. Ils espèrent notamment déterminer si le type de feu (incendie de forêt, brûlage agricole…) modifie la composition des nutriments transportés par la fumée.

Au Nigeria, les habitants d'Ayetoro assistent à l'engloutissement de leur village par l'océan



DANS le sud du Nigeria, les habitant d'Ayetoro, sur la côte, vivent au gré des assauts de l'Atlantique, qui grignote inéluctablement leur ville. Nombre de maisons ont déjà été englouties.

ous marchons sur les maisons des gens", lance Akingboye Thompson, 35 ans, en avançant sur une étroite bande de sable à Ayetoro, une communauté de pêcheurs de l'État d'Ondo, dans le sud du Nigeria. Sous ses pieds, des morceaux de bois et de tissus se mélangent au sable, ultimes vestiges de maisons englouties par les vagues, certaines il y a plusieurs années, d'autres quelques mois à peine.

Depuis le début des années 2000, l'érosion côtière s'est progressivement intensifiée à Ayetoro, selon les experts. Sous l'effet du changement climatique, l'océan Atlantique gagne du terrain, emportant tout sur son passage. Le littoral d'Ayetoro a reculé en moyenne de 15,6 mètres par an entre 1987 et 2022, selon une étude de l'urbaniste nigérian Barnabas Ogirima James.

Les travaux d'une équipe de chercheurs publiés dans la revue Scientific Reports en 2024 indiquent que le rythme actuel de l'élévation du niveau de la mer le long des côtes du golfe de Guinée est d'environ 3,89 millimètres par an, soit environ 10,5% de plus que la moyenne mondiale.

"J'ai pris cette photo il y a 14 ans. Aujourd'hui, si vous vous placez à l'endroit même où je me tenais, vous verrez qu'il n'y a plus de bâtiments", explique à l'AFP Oluwambe Ojagbohunmi, roi traditionnel d'Ayetoro, au pied de son palais, dont le rez-de-chaussée est en grande partie inondé.

Derrière lui, les fondations d'un pylône de télécommunications piqueté d'antennes paraboliques baignent dans l'eau. Sur les anciens clichés brandis par les habitants, celui-ci se trouvait sur la terre ferme, devant plusieurs maisons désormais englouties. "Mon palais comptait autrefois 100 pièces. Il n'en reste qu'une douzaine environ", indique le roi. "C'est notre terre, ici. Où pouvons-nous aller ? C'est compliqué", soupire-t-il.

Des familles déplacées

En avril, une tempête a fait monter les eaux, empêchant les occupants du palais de sortir pendant une semaine entière, selon M. Ojagbohunmi et des habitants. Surnommée "The Happy Place", Ayetoro, qui compte environ 10.000 habitants selon le roi, a été fondée en 1947 par un groupe de chrétiens souhaitant créer une société avec une mise en commun des biens inspirée du communisme.

"Certaines familles ont dû changer de maison trois fois ou plus à cause de la catastrophe que nous vivons", se désole-t-il dans une rue jonchée de déchets en plastique d'Ayetoro, aux maisons de bois et de tôle souvent reliées entre elles par des passerelles surélevées.

Le roi et d'autres habitants interrogés par l'AFP affirment ne pas avoir été informés de décès par noyade jusqu'à présent. Pourtant, pour Joke Edawole, 33 ans, vendeuse de poisson, la montée des eaux a eu des conséquences dramatiques: "Cet océan m'a tellement pris, il a tué mon père", raconte-t-elle à l'AFP, précisant que ce dernier est mort peu de temps après avoir été retrouvé inconscient dans l'eau.

Santé et éducation fragilisées

Ayetoro a reçu ponctuellement des aides matérielles d'agences gouvernementales et d'ONG, que ses habitants jugent insuffisantes. L'unique centre de santé de la communauté n'est pas épargné par la montée des eaux. "Parfois, l'eau atteint le niveau des fenêtres et nous devons continuer à travailler. Nous devons aider les femmes à accoucher dans ces conditions. Nous n'avons pas le choix", décrit Omomiye Oluwaseum, 26 ans, une soignante.

Et plus les inondations sont fréquentes, plus le nombre de patients pris en charge par le centre augmente. "Les gens souffrent d'hypertension artérielle et de toutes sortes de maladies, de typhoïde, de diarrhée, à cause de l'eau qu'ils utilisent", détaille-t-elle.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Surdité (hypoacousie, perte auditive)



BIEN-ÊTRE

La surdité, ou hypoacousie, est à l'ouïe ce que la cécité est à la vue. Elle désigne la perte auditive et peut toucher le nouveau-né comme le sujet âgé. Les causes en sont multiples et plusieurs formes de surdité sont distinguées.

QU'EST-CE QUE LA SURDITÉ ?

La surdité, encore appelée l'hypoacousie, se définit comme une perte partielle ou totale de la capacité à percevoir les sons. Il s'agit donc d'une diminution de l'ouïe. Différents niveaux de surdité sont définis en fonction de la perte auditive exprimée en décibels (dB), de la surdité légère à la surdité profonde. On ne parle aujourd'hui plus de sourds et de malentendants, mais de patients atteints de surdité plus ou moins sévère.

La surdité est-elle fréquente ? d'où vient-elle ?

La surdité ne touche pas uniquement les personnes âgées ou celles atteintes de certaines maladies. Les spécialistes distinguent deux formes de surdité, en fonction de la partie de l' oreille touchée :

La surdité de transmission : le signal sonore n'est pas transmis correctement au niveau de l'oreille externe ou de l'oreille moyenne.

La surdité de perception : le signal sonore n'est pas correctement transmis au cerveau sous la forme d'un influx nerveux au niveau de l'oreille moyenne.

Selon le type de surdité, les causes sont variables.

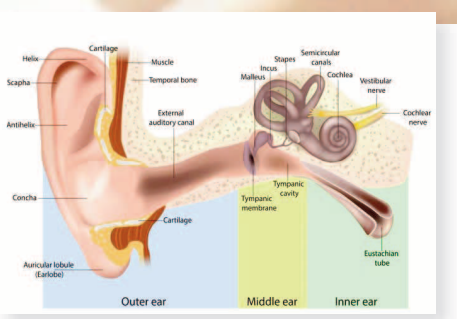
La surdité de transmission peut être présente dès la naissance, par exemple en lien avec une anomalie congénitale de l'oreille moyenne. Elle peut être transitoire, en cas de blocage mécanique, notamment lors de la présence d'un bouchon de cérumen. Des infections de l'oreille, comme des otites mal soignées, peuvent être à l'origine d'une hypoacousie parfois durable.

La surdité de perception quant à elle peut avoir de multiples causes :

Une surdité congénitale : cette forme fait l'objet d'un dépistage spécifique chez les nourrissons à la naissance, généralement à la maternité.

La maladie de Ménière responsable de vertiges, d'acouphènes et d'une baisse de l'audition. Son origine exacte n'est pas connue.

La prise de traitements toxiques pour l'audition (traitements ototoxiques) : certains



antibiotiques utilisés pour traiter des infections sévères, mais aussi des médicaments de chimiothérapie peuvent entraîner une perte d'audition parfois irréversible.

Une exposition aux bruits intenses : l'intensité, la durée et la répétition des expositions à des bruits trop intenses provoquent des lésions de l'oreille interne et donc une surdité. Un traumatisme, par exemple lors d'une chute ou d'un accident de la voie publique. La surdité n'est donc pas un phénomène rare. Les spécialistes estiment qu'à l'âge de 3 ans, 3 % des enfants sont atteints d'une surdité sévère ou profonde. Un Français sur 10 aurait une acuité auditive réduite, mais moins de 20 % d'entre eux bénéficieraient d'une prise en charge adaptée.

COMMENT RECONNAÎTRE LA SURDITÉ ?

Différents tests auditifs, regroupés sous le terme d'audiométrie sont nécessaires pour diagnostiquer et caractériser la surdité, le niveau de surdité et le type de surdité. Des examens complémentaires sont ensuite prescrits pour rechercher la cause de la surdité. Il est important de consulter un médecin pour lui signaler tout problème d'audition. Il est également nécessaire de faire contrôler régulièrement son audition. Certains tests auditifs peuvent être effectués par l'audioprothésiste. Si le médecin l'estime nécessaire, il oriente le patient vers un médecin ORL qui peut compléter les tests auditifs et prescrit les examens complémentaires adaptés. Le diagnostic de la surdité doit être le plus précoce possible pour en limiter les conséquences sur la santé et la vie quotidienne.

En effet, la surdité, surtout si elle est profonde, affecte de nombreuses fonctions de l'organisme : les fonctions cognitives, le langage, la communication, l'équilibre, etc.

Chez l'enfant en particulier, une surdité peut retarder ou perturber l'acquisition du langage et ainsi affecter profondément le développement de l'enfant. Par ailleurs, la surdité peut entraîner des symptômes physiques et psychiques, chez l'adulte comme chez l'enfant

Des maux de tête ;

De la fatigue ;

Un isolement social ;

Des troubles dépressifs ;

Un déclin cognitif en particulier chez le sujet âgé.

Quel que soit l'âge, la surdité est considérée comme un handicap invisible, qui impacte négativement la qualité de vie des patients.

QUE FAIRE EN CAS DE SURDITÉ ? PEUT-ON GUÉRIR LA SURDITÉ ?

En fonction de la cause de la surdité et du niveau de perte auditive, il existe parfois des traitements efficaces. Les surdités temporaires de transmission, par exemple associées aux infections de l'oreille, peuvent être soignées par des antibiotiques, avec une récupération généralement totale de l'acuité auditive. En revanche, les surdités de perception ne peuvent le plus souvent pas être traitées. Cependant, une prise en charge adaptée peut permettre au patient de percevoir des sons et donc de limiter l'impact de la perte auditive. Elle repose notamment sur des dispositifs médicaux spécifiques :

Les prothèses auditives permettent d'amplifier les sons chez les sujets atteints de surdité modérée à sévère .

Les implants cochléaires permettent de stimuler directement les neurones du nerf auditif pour transmettre l'influx nerveux. Chez le jeune enfant, leur efficacité peut être particulièrement importante, tandis qu'elle est souvent plus limitée chez l'adulte.

Certaines formes congénitales de surdité font l'objet de recherches pour mettre au point des thérapies innovantes capables de restaurer l'audition, comme les thérapies géniques.

Chez les personnes atteintes de surdité profonde, la langue des signes peut constituer un moyen important pour communiquer. Des associations et des professionnels dispensent des formations pour apprendre la langue des signes et pouvoir communiquer plus facilement avec ses proches.

Immunothérapie



L'IMMUNOTHÉRAPIE fait partie des thérapies ciblées contre le cancer. Elle s'appuie sur les potentialités du système immunitaire pour tuer les cellules tumorales et ainsi lutter contre le cancer. Apparues plus récemment que la chimiothérapie et la radiothérapie, l'immunothérapie est en plein essor et constitue désormais une thérapie anticancéreuse majeure dans la prise en charge de nombreux cancers.

Immunothérapie et système immunitaire

Le système immunitaire de l'organisme est capable de distinguer les cellules de l'organisme des agents extérieurs pathogènes. Il est aussi capable de reconnaître des cellules anormales – comme les cellules cancéreuses – pour les éliminer.

Les mécanismes immunitaires en jeu sont très complexes et mettent en œuvre différentes voies de signalisation cellulaire, de nombreuses protéines et des cellules immunitaires (les globules blancs).

Si l'efficacité du système immunitaire à lutter contre les agents infectieux n'est plus à démontrer, il semble qu'il rencontre plus de difficultés à reconnaître, puis à détruire les cellules cancéreuses. L'incapacité du système immunitaire à reconnaître une cellule cancéreuse a longtemps été expliquée par le fait que celui-ci est programmé pour ne pas attaquer les cellules du soi afin d'éviter tout risque d'autodestruction. On parle d'auto-immunité. Or, les cellules tumorales sont des cellules du soi présentant une anomalie. Cependant, il a été découvert plus tard que les cellules cancéreuses présentaient à leur surface des antigènes spécifiques qui semblent pouvoir parfois être découvert par le système immunitaire.

De nombreuses pistes ont été explorées sur les antigènes, sans succès.

Par ailleurs, les cellules cancéreuses ont également la capacité de pouvoir se camoufler afin de faire croire au système immunitaire de l'organisme qu'elles ne représentent aucune menace. Parfois, les cellules cancéreuses sont capables de prendre l'initiative de bloquer l'action des défenses immunitaires.

Les cellules tumorales échappent au système immunitaire et c'est en comprenant comment elles y parviennent qu'une thérapie pourra éduquer le système immunitaire afin qu'il parvienne à dénicher et éliminer les cellules cancéreuses.

Qu'est-ce que l'immunothérapie ?

L'immunothérapie anticancéreuse – ou immunothérapie des cancers – repose sur l'utilisation du système immunitaire afin d'éliminer les cellules cancéreuses de l'organisme, comme il le fait d'ordinaire pour les bactéries ou les virus. Cette thérapie apprend au système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules tumorales.

إتصالات الجزائر
دائما أقرب
Toujours plus proche

-EPE - Algérie Télécom - SPA
Direction Opérationnelle des Télécommunication de M'sila
NIF : 000216001808337
Sous-direction Fonctions Supports
Département Achats et Logistique
Service Achats

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° : AT/DOT-M'SILA/14/2026

Suite à l'infructuosité de l'Appel d'Offres **N° : AT/DOT-M'SILA/09/2026**, un deuxième Avis d'Appel d'Offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé pour

L'AMENAGEMENT D'UN ASCENSEUR POUR LE SIEGE DE LA DOT.

1. ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse uniquement aux entreprises de droit algérien.

• Toutes personnes physiques ou morales qualifiées dans le domaine des travaux du bâtiment tous corps d'état, titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie 02 ou plus en cours de validité.
Les représentants des entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de M'sila
Sous-direction Fonctions Supports
Département Achats et Logistique
Service Achats
Adresse : Rue ABDELKADER SAHNOUNI Classe 40 Groupe 06, M'sila

Contre le versement d'un montant de **Cinq mille Dinars Algériens (5000** DA) non remboursable.
Le paiement se fera auprès de la **BNA** – Agence de **M'sila** représentant les frais de documentation et de reprographie par versement aux Compte bancaire: Compte en dinars algériens : N° **00100901030000162/04.**

2. PRESENTATION DES OFFRES :
Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la mention: « dossier administratif », « offre technique » ou « offre financière ».
Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

-EPE- ALGERIE TELECOM –SPA-
Direction Opérationnelle des Télécommunications de M'sila
Adresse : Rue ABDELKADER SAHNOUNI Classe 40 Groupe 06, M'sila
Appel D'offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales
N° : AT/DOT-M'SILA/14/2026
« AMENAGEMENT D'UN ASCENSEUR POUR LE SIEGE DE LA DOT »
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de M'sila
Sous-direction Fonctions Supports
Département Achats et Logistique
Service Achats
Adresse : Rue ABDELKADER SAHNOUNI Classe 40 Groupe 06, M'sila

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.
La date et l'heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00** à **14h00**.
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi et samedi), la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant dans les mêmes heures.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en **séance publique**, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Jeune Indépendant du 03/09/2026 / ANEP 2616029695









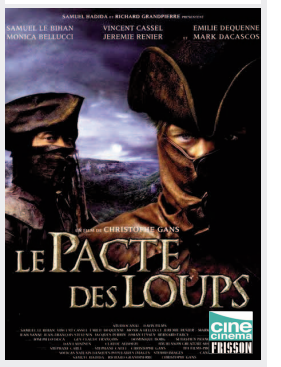








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série de suspense - 2026 — TF1
Le mystère de la chambre jaune

21h00 Magazine d'information - France 2026 — France 2
Envoyé spécial

20h50 Téléréalité - 2026 — M6
Recherche appartement ou maison

21h00 Serie de suspence - Etats-Unis - 2025 — CANAL+
The Agency - Saison 2

21h00 Divertissement — W9
France - 2026
Y'a que la vérité qui compte

22h35 Le pacte des loups — CINE + FRISSON
France - 2001
Le pacte des loups

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h00 Cinéma - 2001 — CINE + PREMIER
Ocean's Eleven

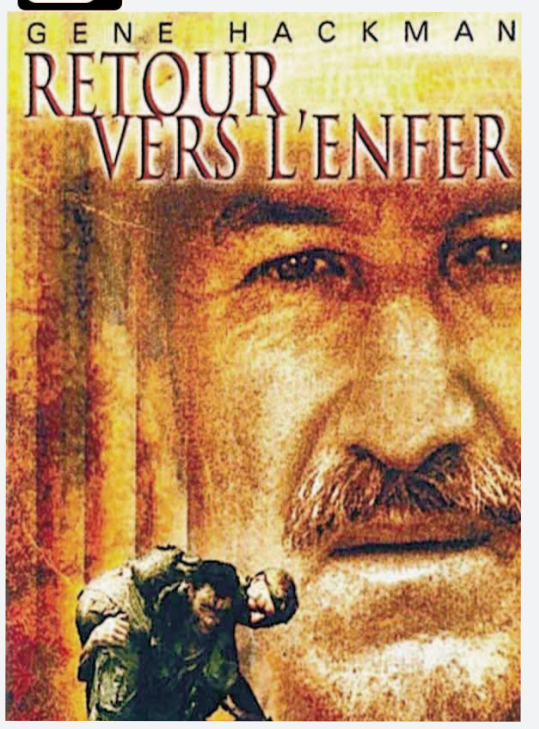
21h00 Golf — CANAL+ SPORT
Le 5e tour

21h00 Drame - 2025 — CINE CINEMA
La Voix de Hind Rajab

20h50 Comédie - 1993 — CANAL+ family
Tout le monde n'a pas eu la chance
d'avoir des parents communistes

21h25 Cinéma — TMC
France - 1998
Taxi

21h00 la chaine ACTION



Cinéma (Etats-Unis - 1983)

Retour vers l'enfer

En 1982, le colonel Rhodes espère encore retrouver son fils Frank, disparu au Vietnam dix ans plus tôt. Un jour, il obtient un cliché montrant un camp de prisonniers au Laos. Sur la photo, il reconnaît un signe distinctif de l'ancien bataillon de Frank. Il décide alors de monter une expédition pour aller le libérer, avec l'aide financière de MacGregor, un milliardaire qui recherche également son fils.

22h32

Film d'aventures (Grande-Bretagne - Norvège - 2012)

Kon-Tiki

Dans les années 1940, l'explorateur et anthropologue norvégien Thor Heyerdahl qui effectue un séjour sur l'île de Fatu Hiva, est convaincu que les polynésiens sont venus d'Amérique du Sud. Sa théorie n'est pas prise au sérieux par la communauté scientifique. Mis au défi de rallier la Polynésie depuis le Pérou en radeau pour prouver ses dires, il décide d'accepter l'audacieuse proposition. Incapable de trouver un mécène pour cette expédition, il décide de l'organiser lui-même, avec son propre argent. Il finit par partir accompagné de cinq hommes.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 04:31 | 12:28 | 16:07 | 18:55 | 20:19 | 04:37 | 12:33 | 16:11 | 18:59 | 20:23 | 04:52 | 12:47 | 16:25 | 19:13 | 20:36 | 04:51 | 12:38 | 16:13 | 19:00 | 20:19 | 04:59 | 12:54 | 16:32 | 19:20 | 20:43 | 05:04 | 12:59 | 16:37 | 19:24 | 20:48 | 05:08 | 13:02 | 16:40 | 19:27 | 20:50 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8581 – JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	32°	25°
Oran	29°	25°
Constantine	37°	21°
Ouargla	44°	29°

POSTULANTS AU HADJ 2027

Le contrôle médical renforcé

Neuf pathologies et états de santé sont à présent considérés comme incompatibles avec l'accomplissement des rites du Hadj. En application des exigences sanitaires saoudiennes, le ministère de la Santé a, par conséquent, renforcé le dispositif de contrôle médical, en prévoyant des commissions composées de trois médecins, dont un psychiatre, en plus d'examens approfondis.



Des maladies incompatibles avec le Hadj.

Le départ vers les Lieux saints ne se joue pas uniquement au tirage au sort. Pour tous les candidats au Hadj 2027, l'aptitude médicale constitue, de facto, une étape déterminante. Le ministère de la Santé vient de préciser, à travers une directive, les conditions devant encadrer les examens médicaux, conformément aux exigences fixées par les autorités sanitaires saoudiennes.

Le dispositif repose principalement sur la mise en place de commissions médicales tripartites chargées d'évaluer l'état de santé des candidats. Ces commissions devront obligatoirement intégrer un psychiatre, compte tenu de l'importance accordée aux troubles neurologiques et psychiatriques dans les nouveaux critères. Les autorités sanitaires saoudiennes ont arrêté neuf catégories de maladies et d'états de santé considérés comme incompatibles avec l'accomplissement des rites, en raison des risques qu'ils peuvent faire peser sur les pèlerins.

La liste communiquée par le ministère de la Santé commence par l'insuffisance rénale aiguë ou les situations nécessitant une dialyse chronique. Les patients concernés sont considérés comme particulièrement exposés aux complications liées aux contraintes du pèlerinage.

S'y ajoutent l'insuffisance cardiaque ainsi que les maladies cardiaques graves et aiguës, qui peuvent être aggravées par les efforts physiques importants exigés durant les différents rites. Les maladies respiratoires aiguës ou chroniques nécessitant un recours intermittent ou continu à l'oxygène figurent parmi les critères d'inaptitude. Le même principe s'applique aux personnes souffrant d'une cirrhose hépatique avancée, particulièrement lorsqu'elle est associée à une insuffisance du foie ou à des épisodes hémorragiques. Le dispositif concerne aussi les personnes atteintes de troubles neurologiques ou psychiatriques graves, du moment que ceux-ci entraînent une altération des fonctions cognitives ou des handicaps moteurs importants.

La démence, qu'elle soit liée au vieillissement ou à la maladie d'Alzheimer et accompagnée de pertes de mémoire majeures, est, en outre, prise en compte.

La grossesse à haut risque, au même titre que la grossesse arrivée à son dernier trimestre, constitue, bel et bien, un autre motif d'exclusion médicale. Les autorités sanitaires prennent en considération les maladies infectieuses actives et contagieuses, à l'image de la tuberculose pulmonaire ouverte.

Les cancers actifs, en particulier chez les patients soumis à des traitements lourds, tels que la chimiothérapie, la radiothérapie ou certaines thérapies biologiques, figurent parmi les situations incompatibles avec le pèlerinage. Le dispositif ministériel prévoit par ailleurs des mesures particulières pour les postulants libres. Dans ce cadre, des échantillons de cheveux et d'ongles devront être prélevés lors des opérations de contrôle.

Selon l'instruction n° 07 du 13 juillet 2026, les commissions devront assurer les consultations deux à trois fois par semaine.

Pour les candidats libres, la cadence sera portée à quatre séances hebdomadaires, en vue de répondre au volume des dossiers et aux contraintes du calendrier. Le contrôle ne se limitera d'ailleurs pas à une simple consultation. Les candidats devront présenter leur dossier médical et faire l'objet d'un examen clinique destiné à déterminer leur capacité à supporter les conditions du pèlerinage. Les antécédents médicaux, les pathologies chroniques et les traitements suivis feront partie des éléments examinés.

Un recours peut être introduit auprès de la structure médicale compétente, permettant un réexamen du dossier.

Khalil Aouir

ENERGIE

Cap sur le développement de la mobilité électrique

LE MINISTRE de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, a souligné l'importance de poursuivre les efforts afin d'accompagner la transition progressive vers la mobilité électrique en Algérie.

Les perspectives du développement de la mobilité électrique est le thème inscrit à l'ordre du jour d'une réunion de travail présidée hier par le ministre des Energies et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, en présence de plusieurs cadres et responsables centraux du secteur de l'Energie, ainsi que de responsables de premier plan du Groupe Sonelgaz et de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), a indiqué un communiqué du ministère.

La réunion a porté sur les perspectives de développement de la mobilité électrique en Algérie, à travers « le renforcement des infrastructures dédiées à la recharge des véhicules électriques et l'étude des moyens de leur intégration au sein du système électrique national ».

Le ministre a ainsi souligné l'importance de poursuivre les efforts visant à développer des solutions innovantes et durables, conciliant efficacité énergétique, modernisation du système électrique et encouragement de l'utilisation des énergies propres, afin d'accompagner la transition progressive vers la mobilité électrique en Algérie.

Cette réunion de travail a été en outre consacrée à l'examen de plusieurs dossiers liés au développement du système électrique national, à l'instar du projet de consommation selon les plages horaires.

L'objectif étant d' « améliorer la gestion de la demande en électricité », de « rationaliser la consommation » et de « contribuer à réduire la pression exercée sur le système électrique durant les périodes de pointe de la consommation ».

Les participants ont notamment abordé le rôle de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz dans l'encadrement des aspects réglementaires et tarifaires y afférents, afin d'accompagner les évolutions du secteur et d'assurer un équilibre entre l'efficacité du système électrique et les intérêts des consommateurs.

L.A.A.

EN PRÉVISION DE LA RENTRÉE

Mostaganem renforce ses infrastructures scolaires

PLUSIEURS projets scolaires sont actuellement en cours de réalisation ou d'aménagement dans différentes communes de la wilaya de Mostaganem, en prévision de la prochaine rentrée scolaire, avec notamment des extensions de classes, de nouveaux établissements et des cantines scolaires, à l'image du lycée 200/800 places de Touahria, baptisé du nom de l'ancien président de la République et moudjahid décédé Liamine Zeroual, ainsi que des écoles primaires de type 2 d'Estaïdia et de Mazagran, en plus de plusieurs autres opérations répartis dans plusieurs localités.

À Mesra, les travaux d'extension des écoles primaires Ben Ghenab Abdelkader et Touhami portent respectivement sur deux et six salles de classe. Les opérations, dotées de délais de réalisation de trois et quatre mois, ont également donné lieu à des instructions par les autorités locales pour corriger certaines réserves, améliorer la qualité des travaux et achever les opérations d'entretien et de peinture avant la rentrée.

Du côté de Touahria Centre, le chantier du lycée de 200/800 places, baptisé du nom de l'ancien président de la République décédé Liamine Zeroual, affiche un taux d'avancement important. Le projet, inscrit pour une enveloppe de 54,8 milliards de centimes et un délai de 12 mois, comprend une tranche fermée à 95 % et une tranche conditionnelle à 55 %.

Dans la commune de Sirat, l'extension de l'annexe de l'école Belkaï Ahmed comprend six salles de classe, des sanitaires, un mur d'enceinte, une clôture, l'aménagement de la cour et différents réseaux. Le projet prévoit également un réfectoire aménagé au sous-sol, un terrain de sport en gazon synthétique et des travaux liés au chauffage central. À Aïn Nouïssy, l'extension de l'école primaire El Manzar El Jamil porte sur six salles de classe. Le chantier, réalisé à 98 %, est doté d'une enveloppe de 2,3 milliards de centimes et d'un délai de cinq mois. La création d'un espace environnemental et la mise en service de la cantine scolaire figurent également parmi les actions prévues.

Dans la localité d'Estaïdia, une école primaire de type 2 est réalisée dans le site des 750 logements, avec 12 salles de classe, un restaurant scolaire, une aire de jeux, un terrain de sport, des espaces verts et des logements de fonction. Le projet est doté de 16,7 milliards de centimes pour un délai de six mois. Sur le territoire de Mazagran, une autre école primaire de type 2 est en construction sur le site des 4 359 logements. Elle comprend 12 salles de classe et plusieurs espaces pédagogiques et administratifs, pour une enveloppe de 17,8 milliards de centimes et un délai de six mois. Enfin, À l'école Taleb Mohamed, dans le quartier Kharouba, quatre salles d'extension et un restaurant de 200 places sont également en cours de réalisation, avec une enveloppe de 3,9 milliards de centimes.

Brahim Mazi